Montréal mardi 13 avril 2010 Le plus grand quotidien français d'Amérique
126e année N° 144 50 pages, 4 cahiers

75 ¢ taxes en sus – Édition provinciale 89 ¢
Le prix peut être plus élevé en régions éloignées

cyberpresse.ca
LA PRESSE

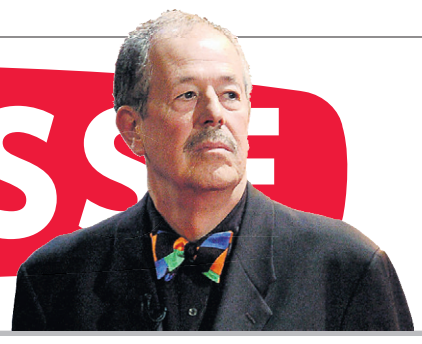

« Y A RIEN DANS NOS VIES »
DENYS ARCAND LIVRE SES ÉTATS D'ÂME SUR LE QUÉBEC…

… PATRICK LAGACÉ AUSSI PAGE A5

Denys Arcand PHOTO BERNARD BRAULT, LA PRESSE

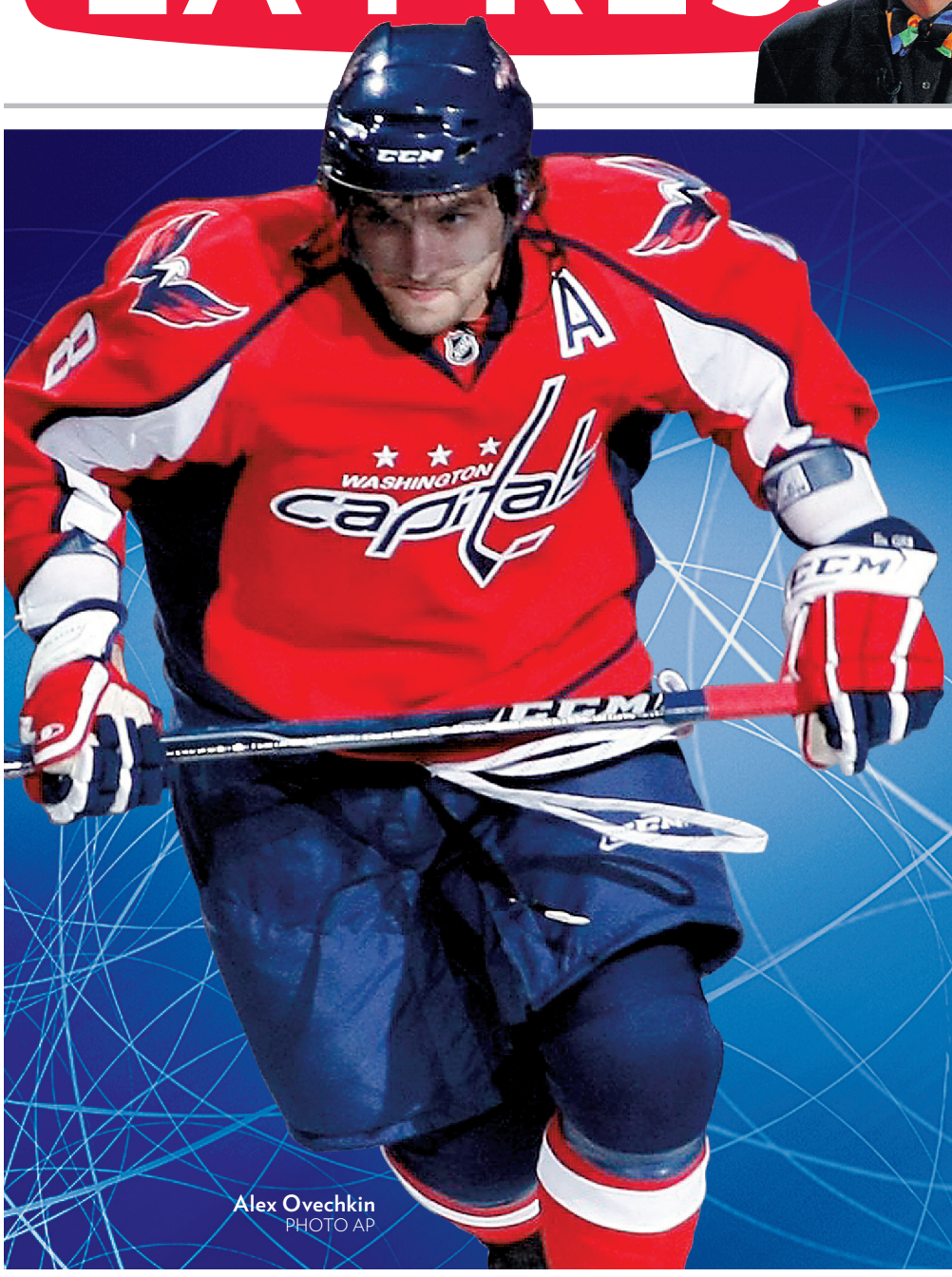

Alex Ovechkin
PHOTO AP

SÉRIES 2010 LE CANADIEN FACE AUX CAPS DÈS JEUDI SPORTS PAGES 1 À 6

L'OURAGAN OVECHKIN

Menés par le joueur le plus spectaculaire de la LNH, les Capitals sont au hockey d'aujourd'hui ce que les Oilers d'Edmonton étaient aux années 80 : un tourbillon qui frappe avec la force d'un ouragan de catégorie 5.
Le Canadien peut-il y survivre ?

JEAN-FRANÇOIS BÉGIN

Une faille nommée Théo ?
RÉJEAN TREMBLAY

CONCOURS
Faites vos prédictions !
DÉTAILS SPORTS PAGE 2

José Théodore
PHOTO REUTERS

PRIX GÉNIE
***POLYTECHNIQUE* TRIOMPHE**
Meilleur film, meilleure réalisation, meilleur scénario, meilleure actrice…
ARTS ET SPECTACLES PAGE 1

Karine Vanasse a reçu la statuette de la meilleure actrice, hier soir, à Toronto.
PHOTO PC

SABLES BITUMINEUX
L'OFFENSIVE CHINOISE
LA PRESSE AFFAIRES
PAGE 1

NOUVELLES ALLÉGATIONS DE L'EX-MINISTRE LIBÉRAL DE LA JUSTICE

BELLEMARE INCRIMINE CHAREST

Le premier ministre Jean Charest était « très bien informé » que de l'argent comptant circulait à la permanence du PLQ, a affirmé l'ex-ministre de la Justice, Marc Bellemare, dans des entrevues diffusées hier soir. Ces présumés fonds illicites étaient apportés par un entrepreneur en construction qui exerçait de la pression pour obtenir la nomination de sympathisants libéraux à des postes de juge. Le ministre aurait acquiescé à deux ou trois reprises.

DENIS LESSARD PAGES A2 ET A3

Les faiblesses de l'affaire Bellemare
YVES BOISVERT PAGE A3

Des allégations graves
L'ÉDITORIAL D'ANDRÉ PRATTE
FORUM PAGE A18

ACTUALITÉS

LA PRISON POUR UN DANGEREUX CHEF

Le membre le plus dangereux des gangs de rue a écopé d'un an de prison pour une histoire de voies de fait armées dans un restaurant huppé du boulevard Saint-Laurent. Compte rendu d'une soirée qui a dérapé.

CAROLINE TOUZIN PAGE A7

MONDE

LA PRESSE EN POLOGNE

VARSOVIE LA VEUVE

Des drapeaux en berne. Des lampions à perte de vue. Une foule vêtue de noir. La capitale polonaise a des airs de veuve depuis le décès du président Lech Kaczynski et de 95 autres hauts dignitaires et membres d'équipage, samedi.

MALI ILSE PAQUIN PAGE A16

CHRONIQUE

MODIFICATIONS AU CALENDRIER SCOLAIRE
Un C pour la ministre Courchesne
RIMA ELKOURI PAGE A10

SÉCURITÉ NUCLÉAIRE
GRAND SOMMET, GRAND PAS ?

PHOTO SEAN KILPATRICK, PC

Le président des État-Unis, Barack Obama, accueille à Washington pour deux jours une quarantaine de chefs d'État, dont le premier ministre Stephen Harper (notre photo) pour un sommet exceptionnel dont l'enjeu principal est la sécurisation des matériaux nucléaires. La rencontre est la plus importante du genre organisée par les États-Unis depuis la conférence de San Francisco d'avril 1945 qui avait donné naissance aux Nations unies.

LE COMPTE RENDU DE RICHARD HÉTU PAGE A14

Mon clin d'œil ***STÉPHANE LAPORTE***
Soixante-dix-sept pour cent des Québécois sont insatisfaits de Charest. Charest songe à taxer l'insatisfaction.

Venez voir mon blogue ! **cyberpresse.ca/laporte**

L-V 6 21924 98765 1

HYUNDAI
PRIX RÉDUITS
OU AVEC
0% FINANCEMENT À L'ACHAT JUSQU'À 60 MOIS*
L'ÉVÉNEMENT C'EST LE TEMPS DE CHANGER !

ACCENT L 3 portes 2010
PDSF 13 599 $
NOUVEAU PRIX DE VENTE 9 999 $
AVEC 0% FINANCEMENT À L'ACHAT POUR 36 MOIS
OU LOUEZ À PARTIR DE 159 $ POUR 60 MOIS
1 012 $ COMPTANT FRAIS DE LIVRAISON ET DE DESTINATION INCLUS.

ELANTRA TOURING L 2010
PDSF 14 949 $
NOUVEAU PRIX DE VENTE 13 999 $
AVEC 0% FINANCEMENT À L'ACHAT POUR 48 MOIS
OU LOUEZ À PARTIR DE 199 $ POUR 60 MOIS
563 $ COMPTANT FRAIS DE LIVRAISON ET DE DESTINATION INCLUS.

ELANTRA L 2010
PDSF 15 849 $
NOUVEAU PRIX DE VENTE 11 999 $
AVEC 0% FINANCEMENT À L'ACHAT POUR 60 MOIS
OU LOUEZ À PARTIR DE 179 $ POUR 60 MOIS
536 $ COMPTANT FRAIS DE LIVRAISON ET DE DESTINATION INCLUS.
ELANTRA 2009 « La voiture compacte la mieux cotée pour la qualité initiale aux États-Unis » – J.D. Power & Associates

L'ENGAGEMENT AIRPUR de HYUNDAI
OBTENEZ UN RABAIS ADDITIONNEL JUSQU'À 1 000 $ SUR LES PRIX ET FINANCEMENTS DÉJÀ RÉDUITS
lorsque vous offrez en échange votre véhicule 1995 ou plus âgé. Cela, en plus de tout incitatif gouvernemental présentement offert.

BROSSARD HYUNDAI
www.brossardhyundai.com
8750, boul. Taschereau, Brossard
1 866 359 8325

LA GAMME DE VÉHICULES LES PLUS ÉCONERGÉTIQUES SUR LA ROUTE.
L'EPA a décerné à Hyundai le titre de la gamme de véhicules 2009 les plus écoénergétiques aux États-Unis.
GARANTIE 5 ANS
5 ans/100 000 km Garantie globale limitée
Garantie complète de Hyundai sans franchise.

Les noms, logos, noms de produits, noms de caractéristiques, images et slogans Hyundai sont des marques de commerce appartenant à Hyundai Canada corporation et sont utilisés sous licence. Frais d'immatriculation, d'assurances, de RDPRM et toutes les taxes applicables en sus.
* Achat ou location. Accent L 3 portes 2010,Elantra L 2010, Elantra touring L 2010, transmission manuelle, avec ajustement applicable au prix de base, détails chez Brossard Hyundai.

FINANCEMENT DES PARTIS ET TRAFIC D'INFLUENCE

« Les gens qui étaient considérés comme étant des collecteurs influents et significatifs du parti avaient leur mot à dire sur plusieurs nominations et ils ne se gênaient pas pour solliciter des nominations de ma part à l'époque, en 2003 et en 2004. »

« C'était une commande des grands collecteurs du parti et le premier ministre était d'accord avec ça. »

COLLISION FRONTALE

Marc Bellemare aurait nommé des juges sous la pression des financiers du Parti libéral. Dans un geste-surprise, l'ancien ministre de la Justice du Québec a révélé à l'équipe d'*Enquête* de la télévision de Radio-Canada et au réseau TVA ce qu'il ne veut pas aller dire devant le directeur général des élections du Québec. Le gouvernement de Jean Charest a réagi promptement en dépêchant au front la vice-première ministre, Nathalie Normandeau, et en annonçant que Québec allait faire parvenir une mise en demeure à l'ancien procureur général.

DENIS LESSARD
DU BUREAU DE QUÉBEC

Lorsqu'il était ministre de la Justice, Marc Bellemare aurait nommé « deux ou trois » juges sous la pression des financiers du Parti libéral. C'est ce que l'avocat de Québec a dit hier dans deux entrevues télévisées.

Devant les nouvelles allégations de l'ancien ministre de la Justice Marc Bellemare, le premier ministre a décidé de contre-attaquer. Me Bellemare recevra aujourd'hui une mise en demeure lui demandant de se rétracter formellement.

Sans quoi, l'ancien ministre de la Justice s'expose à être poursuivi pour diffamation, a indiqué hier soir à *La Presse* la vice-première ministre Nathalie Normandeau.

Cette riposte survient après la diffusion d'une série de révélations fort embarrassantes pour M. Charest, par Me Bellemare.

Pour l'avocat de Québec, M. Charest était « très bien informé » que de l'argent comptant circulait à la permanence du PLQ, des fonds illicites apportés par un entrepreneur en construction, un important collecteur de fonds pour les libéraux.

Coup de théâtre hier, dans une entrevue percutante à Radio-Canada, Me Bellemare a publiquement soulevé le voile sur les révélations qu'il comptait faire s'il était convoqué, comme il le souhaitait, devant une commission parlementaire ou une commission d'enquête sur l'industrie de la construction. Outre des transactions impliquant de l'argent liquide, Me Bellemare parle de trafic d'influence; il lui avait fallu nommer des amis du PLQ à des postes de juges à la Cour du Québec.

Joint hier soir, le directeur général des élections, Marcel Blanchet a dit trouver « un peu désolant que Me Bellemare ait ainsi décidé d'attiser le feu ». L'ex-ministre est engagé dans « ce qui ressemble à des mesures dilatoires », observe M. Blanchet, et veut contester jusqu'en Cour supérieure la citation à comparaître que lui a transmise le DGE.

Réaction virulente hier soir de la vice-première ministre Nathalie Normandeau, qui venait de s'entretenir au téléphone avec M. Charest. « Il faut s'interroger sur l'agenda de Me Bellemare », a-t-elle dit d'entrée de jeu. Son ancien collègue ministre a fait « des allégations qui sont sérieuses, qui sont importantes. Or toutes ces allégations sont fausses », a-t-elle soutenu.

Comme toutes les contributions financières aux partis politiques doivent être comptant, des chèques et des listes de noms. » Clairement pour ne pas faire l'objet de poursuites en diffamation, l'avocat de Québec a refusé d'identifier l'entrepreneur en cause, ou même le permanent du PLQ au centre de ces échanges.

Hier, Nathalie Normandeau a indiqué que Jean Charest lui avait de nouveau assuré que la conversation évoquée par Marc Bellemare n'avait jamais eu lieu.

Dans l'entrevue diffusée hier par l'équipe d'*Enquête*, l'ancien ministre évoque avec moult détails avoir été témoin de transactions, louches selon lui, entre un entrepreneur et un permanent du PLQ à Québec. L'un de ces échanges est survenu dans un endroit public, l'autre à la permanence du PLQ à Québec.

« Les échanges d'argent auxquels j'ai assisté, de façon très fortuite d'ailleurs, ont eu lieu entre un permanent du parti et quelqu'un considéré comme un collecteur important du parti »,a soutenu M. Bellemare, précisant par la suite qu'il s'agissait d'un entrepreneur en construction. « Les deux hommes s'échangeaient beaucoup d'argent tabilisées et enregistrées par l'agent officiel du parti, l'apparition de liquide dans les organisations politiques pose des problèmes. Pour Marcel Blanchet toutefois, l'apparition d'argent liquide n'est pas automatiquement suspecte. Jusqu'à 200$ les contributions financières peuvent être faites en argent comptant, explique-t-il – le DGE propose de ramener ce seuil à 20$.

Refusant d'être identifié, un organisateur libéral voyait les choses du même œil: « De l'argent comptant, des chèques et une liste de noms… C'est tout à fait normal de retrouver ça à un cocktail de financement », résume-t-on.

Charest informé

L'ex-ministre de la Justice dit avoir saisi directement Jean Charest de cette situation problématique pour constater que le premier ministre était déjà au courant.

« Je me suis plaint au premier ministre, je lui ai dit que c'était irrégulier à mon avis… que c'était dangereux. Voilà. Je peux vous dire qu'il était très bien informé », a poursuivi l'ancien ministre.

Il y a un mois, M. Bellemare avait soutenu avoir soulevé des questions graves touchant l'intégrité avec le premier ministre Charest, ce que ce dernier avait rigoureusement nié à l'Assemblée nationale.

Hier, Mme Normandeau indiquait que M. Charest lui avait de nouveau assuré que la conversation évoquée par Me Bellemare n'avait jamais eu lieu.

Nominations

Dans l'entrevue, Me Bellemare ajoute même que le bailleur de fonds dont il a parlé avait exercé des pressions pour obtenir la nomination de sympathisants libéraux à des postes de juge. « Les gens qui étaient des collecteurs influents et significatifs du parti avaient leur mot à dire sur plusieurs nominations et ne se gênaient pas pour solliciter des nominations de ma part, en 2003 et 2004, tenant compte du fait qu'il fallait placer notre monde, comme on dit. »

Me Bellemare se souvient que ce collecteur de fonds avait sollicité et obtenu des nominations de magistrat pour trois personnes que le ministre de la Justice a nommées comme juges à la Cour du Québec.

Hier soir, des libéraux proches de Jean Charest à l'époque ont souligné qu'un seul individu, Marc Bibeau, dont la famille possède une entreprise de béton et plusieurs centres commerciaux, pouvait prétendre au titre de « responsable du financement » au PLQ. Il a encore une grande proximité avec le premier ministre Charest, mais cette source dit ne l'avoir jamais vu intervenir pour faire nommer des juges.

En revanche, à l'époque Marc Bellemare passait pour un politicien un peu « paranoïaque » qui voulait faire congédier la plupart de ses sous-ministres, associés au Parti québécois selon lui.

Pour Marc Bellemare, ces trois juges ont été nommés « parce que c'était une commande des grands collecteurs du parti… le premier ministre était d'accord avec ça. Je m'en suis plaint au premier ministre à l'automne 2003, comme au printemps 2004, mais c'était semble-t-il la façon de faire. J'ai demandé au premier ministre si c'était le ministre de la Justice qui nommait les juges ou si c'était tel ou tel, untel qui avait collecté des fonds pour le parti », selon Me Bellemare.

Ces financiers « avaient une influence sur (le menu) législatif du gouvernement », constate Me Bellemare, qui avait peine alors à faire avancer ses projets de loi sur l'indépendance des tribunaux administratifs.

Pour Mme Normandeau, « on a un système qui fait que la nomination des juges est protégée de toute interférence politique ». Les magistrats sont choisis par un comité dirigé par le juge en chef de la Cour du Québec, rappelle-t-elle.

Elle proteste aussi quand Marc Bellemare laisse entendre que les bailleurs de fonds ont une influence sur le progrès d'un projet de loi. Si son projet sur l'abolition du *no-fault* n'a pas été adopté en 2003, c'est qu'il n'était pas parvenu à convaincre ses collègues du Conseil des ministres de son bien-fondé, soutient-elle.

+ DES ALLÉGATIONS GRAVES, L'ÉDITORIAL D'ANDRÉ PRATTE EN PAGE A18

Un passage éclair en politique

L'avocat a préféré retourner rapidement à la pratique privée

CATHERINE HANDFIELD

Le passage de l'avocat Marc Bellemare en politique provinciale a été bref et fracassant.

Natif de Saint-Hyacinthe, Marc Bellemare a été élu député libéral de la circonscription de Vanier, à Québec, en 2003. Le premier ministre du Québec, Jean Charest, lui a aussitôt confié le ministère de la Justice.

En entrant en politique, Marc Bellemare, avocat bien connu dans le domaine de l'assurance automobile, voulait notamment modifier le *no-fault*, afin de permettre aux accidentés de la route de poursuivre en justice les chauffards.

Dès les premiers mois de son mandat, son style de gestion a suscité la grogne au sein de son équipe. Plusieurs employés ont quitté le Ministère, accusant Marc Bellemare de mettre son nez partout.

L'ex-ministre s'est également attiré des critiques en intervenant dans le superprocès des motards et en commentant publiquement les dossiers de ses collègues.

En octobre 2003, Marc Bellemare a dû s'expliquer sur les agissements de sa fille aînée, après qu'une radio de Québec eut révélé que cette dernière avait déjà travaillé dans un bar de danseuses nues suspecté d'avoir des liens avec le crime organisé.

Marc Bellemare a remis sa démission en avril 2004, un peu plus d'un an après son élection. En conférence de presse, il a déclaré que la politique n'était pas faite pour lui. Il n'a pas caché sa déception envers le gouvernement, qui n'avait pas respecté son engagement de modifier la loi sur l'assurance automobile.

L'avocat est ensuite retourné à la pratique privée et travaille actuellement à Québec. En parallèle, il a tenté de se lancer en politique municipale en briguant à deux reprises la mairie de Québec aux élections de 2005 et de 2007.

PHOTO ARCHIVES LE SOLEIL

Marc Bellemare s'est présenté en politique comme le champion des victimes de l'assurance auto. Il a tenté sans succès de réformer le régime d'assurance sans égard à la faute (*no-fault*).

Controverse nourrie

La controverse entre Jean Charest et son ancien ministre a commencé à la mi-mars. À l'occasion d'entrevues accordées aux médias, Marc Bellemare a soutenu qu'il savait « des choses » sur les liens financiers entre le PLQ et l'industrie de la construction qui pourraient « embarrasser le gouvernement ».

Quelques jours plus tard, il a soutenu qu'il avait déjà discuté avec M. Charest d'irrégularités dans le financement politique du PLQ, contredisant ainsi ce que le premier ministre avait dit le jour même.

Le directeur général des élections, Marcel Blanchet, a annoncé qu'il convoquerait formellement l'ex-ministre afin qu'il s'explique. Marc Bellemare a refusé d'y aller, accusant M. Blanchet d'être un mercenaire à la solde du premier ministre.

À la fin du mois de mars, Jean Charest a mis son ex-ministre au défi de révéler publiquement ce qu'il sait au sujet d'irrégularités dans le financement du Parti libéral du Québec.

SOMMAIRE

Amusez-vous !	AFFAIRES **16**
Astrologie du jour	AFFAIRES **14**
Bourses	AFFAIRES **10 et 11**
Décès	AFFAIRES **15**
Forum	**A18 et A19**
Horaire télévision	ARTS **5**
Loteries	**A13**
Monde	**A14 à A17**
Petites annonces	AFFAIRES **4** AFFAIRES **13**
Sudoku	AFFAIRES **0**

Météo
Ensoleillé. Vents légers. maximum **12**, minimum **0**. AFFAIRES **13**

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE?
nouvelles@lapresse.ca

UN COMMENTAIRE SUR NOTRE JOURNAL?
commentaires@lapresse.ca

« J'en ai parlé au premier ministre, je m'en suis plaint au premier ministre et le lui ai dit que c'était irrégulier à mon avis et que c'était dangereux. »

– Marc Bellemare, ancien ministre de la Justice

« (Me Bellemare fait) des allégations qui sont sérieuses, qui sont importantes. Or toutes ces allégations sont fausses. »

« Il faut s'interroger sur (les intentions) de Me Bellemare. »

– Nathalie Normandeau, vice-première ministre du Québec

BELLEMARE-CHAREST

PHOTO JACQUES BOISSINOT, ARCHIVES LA PRESSE CANADIENNE

Marc Bellemare et Jean Charest lors de l'annonce de la candidature de l'avocat en janvier 2003. Les libéraux, alors l'opposition officielle, avaient présenté ce candidat-vedette dans la circonscription de Vanier. Trois mois plus tard, Bellemare sera nommé ministre de la Justice.

Le témoin Bellemare

YVES BOISVERT
CHRONIQUE

Cette fois, Marc Bellemare a parlé. À TVA et à la SRC, il a raconté que des collecteurs de fonds avaient leur mot à dire sur des nominations et l'avancement de certains projets de loi.

Qui sont donc « les gens qui étaient considérés comme étant des collecteurs influents et significatifs du parti »? Le très bref ministre de la Justice ne le dit pas.

Mais ce qu'il dit est suffisamment grave et précis pour être examiné en commission parlementaire, comme le souhaite l'avocat de Québec.

Il y a tout de même ceci de très agaçant. Il n'a pas à magasiner les institutions auxquelles il confiera ses secrets en exclusivité.

Il a commencé par dire publiquement que Jean Charest est au courant des manœuvres de financement illégal. Jean Charest a demandé au Directeur général des élections d'enquêter. Et, selon Marc Bellemare, « une demi-heure plus tard », le DGE Marcel Blanchet l'appelait pour recueillir son témoignage.

Marc Bellemare voit dans cette célérité une forme d'asservissement du DGE au bureau du premier ministre et il refuse de s'y rendre. Mais que doit faire le DGE si le premier ministre l'appelle pour faire enquête sur son propre parti? Se croiser les bras? Attendre 24 heures?

Rien n'empêche Marc Bellemare de dénoncer ce qu'il sait au DGE et de le dire en public sous serment par la suite. Bien sûr, l'ex-ministre voit la manœuvre politique du premier ministre: il a parlé au DGE, attendons le résultat de l'enquête! Mais Marc Bellemare veut-il servir l'intérêt public ou gagner une partie politique? Il peut fort bien continuer à faire pression pour parler publiquement même en allant voir le DGE. Sa liberté d'expression y survivra et le gouvernement libéral ne pourra plus rien lui objecter. Après tout, il a attendu six ans...

Voilà l'autre point faible de l'affaire Bellemare. Son silence pendant toutes ces années. Et sa complicité active. Il nous dit qu'il a nommé trois juges sous l'influence de financiers (à TVA, il a dit « au moins deux »).

Pourquoi donc a-t-il accepté de nommer ces candidats? « Parce que c'était une commande des grands collecteurs du parti et le premier ministre était d'accord avec ça », dit-il à Alain Gravel.

On aura beau mettre le tout sur le dos du premier ministre et du système, voici tout de même un homme qui admet avoir obéi à une commande politique des financiers du parti. C'est tout à son honneur de l'admettre, mais pas de l'avoir fait! Ça explique peut-être son silence pendant six ans.

(Une précision. Hier, la vice-première ministre Nathalie Normandeau a dit qu'il est impossible que ces nominations aient eu lieu, parce que le processus de nomination est à l'abri des influences politiques. Ce n'est malheureusement pas le cas. Au Québec, un comité de sélection, formé d'un représentant du juge en chef de la Cour du Québec, d'un représentant du barreau et d'un membre du public choisi par le ministre sélectionne certains candidats aptes à la fonction. La liste, d'une longueur variable, est ensuite soumise au ministre qui sélectionne le candidat, nommé par le gouvernement. Le processus est certainement meilleur que ce qu'on a connu par le passé, mais la préférence politique peut se manifester dans la sélection finale si l'ami politique est jugé « apte ».)

Il y a une troisième faiblesse du personnage. Son besoin d'attention médiatique. L'homme s'est fait connaître comme le défenseur des victimes de l'assurance auto. Il a fait campagne pour l'abolition du régime d'assurance sans égard à la faute. Puis il s'est lancé en politique, passant rapidement du PQ au PLQ. Il avait à cœur un dossier en particulier, la réforme des tribunaux administratifs, projet inachevé. Hier, il a dit que c'était à cause de l'influence de certains financiers. Mais à l'époque, le patronat et les syndicats se plaignaient du projet original. Sans compter que M. Bellemare n'avait pas que des amis dans la bureaucratie du Ministère. Quelle est donc la vraie cause de la dilution de ce projet de loi?

Comme procureur général, il s'est aussi permis d'intervenir publiquement dans le dossier de la prostitution juvénile, critiquant le juge au procès de Robert Gillet, annonçant lui-même un appel dans un dossier qui avait besoin de tout sauf de politisation.

Tout ceci nous éclaire sur le futur témoin, mais n'annule pas l'intérêt de son témoignage.

Un ancien membre du gouvernement vient de faire des allégations qui vont au cœur de l'intégrité du système politique. Il affirme avoir des noms, des lieux, des dates. Qu'on le convoque en commission parlementaire et qu'on vérifie rigoureusement ce qu'il a à dire et les preuves qu'il a, en toute transparence et sous serment.

Qu'on en fasse le témoin Bellemare.

Un ancien membre du gouvernement vient de faire des allégations qui vont au cœur de l'intégrité du système politique. Il affirme avoir des noms, des lieux, des dates. Qu'on le convoque en commission parlementaire et qu'on vérifie rigoureusement ce qu'il a à dire et les preuves qu'il a, en toute transparence et sous serment.

Pour joindre notre chroniqueur: **yves.boisvert@lapresse.ca**

RÉCOLTEZ DU GROS BON SENS

NISSAN

0$ DE COMPTANT INITIAL SUR LES VERSA ET SENTRA 2010

Versa à hayon 1.8 SL illustrée

VERSA à hayon 1.8 S 2010

À L'ACHAT
Maintenant à partir de
13 998$‡

FINANCEMENT
0% jusqu'à 36 mois**

À LA LOCATION
159$ par mois /60 mois†
Comptant initial de **0 $**, transport et prélivraison en sus.

CONSOMMATION/100 KM
VILLE 7,9 L **AUTOROUTE** 6,3 L

SENTRA 2.0 2010 redessinée

À L'ACHAT
Maintenant à partir de
14 998$‡

FINANCEMENT
0% jusqu'à 60 mois**

À LA LOCATION
179$ par mois /60 mois†
Comptant initial de **0 $**, transport et prélivraison en sus.

CONSOMMATION/100 KM
VILLE 8,4 L **AUTOROUTE** 6,4 L

ENSEMBLE SPORT SANS FRAIS
SUR LA SENTRA SE-R 2010

Sentra SE-R illustrée

Altima 3.5 SR illustrée

ALTIMA 2.5 S 2010 redessinée

À L'ACHAT
PDSF à partir de
23 798$*

FINANCEMENT
0% jusqu'à 36 mois**

À LA LOCATION
279$ par mois /36 mois†
Comptant initial de 3425 $, transport et prélivraison en sus.

CONSOMMATION/100 KM
VILLE 8,8 L **AUTOROUTE** 6,2 L

Si vous louez déjà une Nissan, obtenez jusqu'à **1%** de réduction de taux à l'achat ou à la location d'un véhicule Nissan 2010. ~

VISITEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE NISSAN DÈS AUJOURD'HUI. OUVERT JUSQU'À 21H LES SOIRS DE SEMAINE▲▲ **nissan.ca**

DÉCOUVRIR_le gros bon sens

‡ Prix de vente de la Versa à hayon 1.8 S 2010 (B5LG50 AA00) à partir de 13 998 $ (PDSF de 14 198 $ moins un rabais de 200 $, applicable avant les taxes)/ Sentra 2.0 2010 à transmission manuelle (C4LG50 AA00) à partir de 14 998 $ (PDSF de 15 198 $ moins un rabais de 200 $, applicable avant les taxes). *PDSF de 14 198 $ pour les modèles neufs de la Versa à hayon 1.8 S 2010 (B5LG50 AA00) / de 17 398 $ pour la Versa à hayon 1.8 SL 2010 telle qu'illustrée (B5RG50 AA00) / de 15 198 $ pour les modèles neufs de la Sentra 2.0 2010 à transmission manuelle (C4LG50 AA00) / de 21 798 $ pour la Sentra SE-R 2010 telle qu'illustrée (C4SG10 RR00)/ de 23 798 $ pour la berline Altima 2.5 S 2010 à transmission manuelle (T4RG50 AA00) / de 31 898 $ pour la berline Altima 3.5 SR transmission CVT telle qu'illustrée (T4SG10 AA00). Frais de transport et de prélivraison 1385 $/ 1385 $/1385 $/ 1385 $/ 1500 $/ 1500 $, taxes, immatriculation et assurance en sus. ** 0% de financement à l'achat, jusqu'à 60 mois disponible pour les modèles neufs de la Sentra 2010. Exemple de financement pour une Sentra 2.0 2010 à transmission manuelle (C4LG50 AA00): basé sur un PDSF de 15 198 $ à un taux de crédit de 0% sur 60 mois représente une mensualité de 253,30 $ avec 0 $ de comptant initial. Frais de crédit de 0 $ pour une obligation totale de 15 198 $. ** 0% de financement à l'achat, jusqu'à 36 mois disponible pour les modèles neufs de la berline Altima 2010. Exemple de financement pour une berline Altima 2.5 S 2010 à transmission manuelle (T4RG50 AA00): basé sur un PDSF de 23 798 $ à un taux de crédit de 0% sur 36 mois représente une mensualité de 565,92 $ avec 3425 $ de comptant initial ou un véhicule de reprise d'une valeur équivalente. Frais de crédit de 0 $ pour une obligation totale de 20 373 $. † Offre de location disponible sur les modèles neufs de la Versa à hayon 1.8 S 2010 (B5LG50 AA00) / Versa à hayon1.8 SL 2010 telle qu'illustrée (B5RG50 AA00) / Sentra 2.0 2010 à transmission manuelle (C4LG50 AA00) / Sentra SE-R 2010 telle qu'illustrée (C4SG10 RR00)/ berline Altima 2.5 S 2010 à transmission manuelle (T4RG50 AA00) / berline Altima 3.5 SR transmission CVT telle qu'illustrée (T4SG10 AA00). Mensualités de 159 $/ 195 $/ 179 $/ 250 $/ 279 $/ 412 $ pour des termes de 60/ 60/ 60/ 60/ 36/ 36 mois avec 0 $/ 0 $/ 0 $/ 0 $/ 0 $/ 3425 $/ 3425 $ de comptant initial. Frais de transport et de prélivraison de 1385 $/ 1385 $/ 1385 $/ 1385 $/ 1500 $/ 1500 $ en sus. Les mensualités annoncées tiennent compte de la remise du fabricant. Basé sur une allocation de 24 000 km par année avec 0,10 $/km supplémentaire. ~ Programme de fidélisation préférentielle : Si vous louez ou financez présentement une véhicule Nissan chez nous, vous bénéficiez peut-être déjà d'une location ou d'un financement préautorisé pour votre prochain véhicule Nissan neuf. De plus, à titre de client de longue date ou de membre de la famille immédiate d'un client actuel de Nissan Canada Finance, lorsque vous louez ou financez votre nouveau véhicule Nissan chez nous, vous avez droit à une baisse de taux boni de 1/4% au minimum et nous n'exigeons pas de dépôt de garantie de votre part. Le 1% de réduction pour les clients admissibles au programme de fidélisation préférentielle est applicable au modèle berline Altima 2010 (à l'exception du modèle Hybride). Contactez votre concessionnaire Nissan pour plus de détails concernant les modalités et les conditions d'admissibilité au crédit préautorisé de Nissan Canada Finance. ‡ , †, *, **, ††, ~ Offres disponibles seulement chez les concessionnaires participants. Les concessionnaires peuvent fixer leurs propres prix. Les modèles illustrés sont à titre indicatif seulement. Le concessionnaire peut devoir commander ou échanger un véhicule. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails. Taxes, immatriculation et assurance en sus. Certains frais sont payables à la livraison. Frais d'inscription du contrat de 49 $ (incluant les frais d'inscription au RDPRM) pour les offres de location/financement et les droits sur les pneus neufs inclus. Les offres de location/financement sont disponibles uniquement auprès de Nissan Canada Finance pour un temps limité, sont sujettes à l'approbation de crédit, sont exclusives, ne peuvent être jumelées à aucune autre offre et peuvent faire l'objet de changements sans préavis. Les prix peuvent faire l'objet de changements sans préavis et ne peuvent pas être jumelés à aucune autre offre. • Estimation de la consommation de carburant, le kilométrage réel peut varier selon les conditions de conduite. À utiliser à titre comparatif seulement. ▲▲Chez les concessionnaires participants. Les noms, logos, slogans, noms de produits et noms des caractéristiques de Nissan sont des marques de commerce utilisées sous licence ou appartenant à Nissan Motor Co. Ltd. ou à ses filiales nord-américaines.

Y a rien, dans nos vies

PATRICK LAGACÉ
CHRONIQUE

Dans le restaurant, il y avait de grands téléviseurs: Newsworld, RDI, LCN. Sans le son. C'était début février, au centre-ville. La période de l'année, frette et grise, où t'as comme envie de sacrer ton camp. Loin.

Je revenais d'Haïti. Et veux, veux pas, pour le travailleur de l'information qui revient de contrées lointaines – sinistrées ou pas – le Québec ressemble toujours à une vieille pantoufle en Phentex.

Avec la chum, on a parlé d'Haïti, de nos amours, du travail, d'amis communs. Sans trop d'ardeur, en attendant nos combos soupes-sandwiches.

– Robert est passé en ville, pendant que t'étais parti.

– Il a lâché l'Asie?

– Non, non, juste de passage à Montréal, a fait ma chum.

Robert a la bosse des affaires. Ma chum l'a connu dans une autre vie, postuniversité, avant qu'il ne se lance dans l'orbite du business asiatique. Il habite au Cambodge. Ou en Thaïlande, je ne sais plus. Enfin, il fréquente ces coins de l'Asie où tout est à faire.

– Pis? Comment il va, le beau Robert?

– Il m'a dit quelque chose de drôle. Il m'a dit que toutes les fois qu'il revient à Montréal, ça le frappe toujours de voir à quel point rien ne change, ici.

■■■

Depuis, cet échange me hante un peu. Je cherche à mettre un peu de chair sur cet os que je ronge en silence. Mais ça donne un peu le vertige, quand même, le vide.

Puis, hier, je me suis tapé le *Contact* que Stéphan Bureau a piloté avec le réalisateur Denys Arcand, un entretien superbe d'une heure, filmé dans ses terres à Deschambault, qui sera diffusé demain à Télé-Québec.

Et Arcand a cette réflexion terrible sur le Québec, quand il évoque ses cogitations de cinéaste, juste avant le *Déclin*, en 1986:

« Ce qu'il faut, c'est faire des films qui soient exactement comme nous, comme notre vie. Qu'est-ce qu'on connaît nous, les Québécois, c'est quoi l'essentiel de notre vie? L'essentiel de notre vie, c'est qu'y a pas de drame, y a pas de grand drame sanglant, y a pas de révolution. Y a rien, dans nos vies. Tout ce qu'il y a, c'est: "J'ai trompé ma femme, hier, j'espère qu'elle ne le découvrira pas." Des choses de cet ordre-là, de l'intime. »

Bang. Ça m'a ramené à ce midi frette et gris de février, quand j'attendais ma soupe, avec mon amie. Y a rien, dans nos vies. Ça m'a rappelé Liza Frulla, sur un des écrans, qui gesticulait en silence, au *Club des ex*, au-dessus du bar. Et ça m'a un peu donné envie d'être Polonais.

Arcand note que c'est Cannes, que c'est Hollywood, que c'est Toronto qui l'ont soutenu, comme réalisateur. Pas le Québec, dit-il à Bureau, ajoutant que Robert Lepage et François Girard montent des opéras à l'étranger. « Hors du Québec. »

Arcand semble désabusé, mais d'une implacable lucidité. Dans le cimetière du village de son enfance, il évoque ces artistes qu'il a côtoyés et qui se sont suicidés: Aquin, Groulx, Jutra. Bureau lui demande alors si, lui-même, a déjà pensé au suicide. Réponse du réalisateur oscarisé pour *Les invasions barbares*: « J'ai toujours pensé à ça. Ce n'est pas toujours si agréable que ça, la vie. »

■■■

Mais je reviens à cette phrase assassine d'Arcand lancée à Bureau. Phrase qui, peut-être, résume tout le Québec de 2010, d'une certaine façon: Y a rien, dans nos vies.

Pas fou, au fond.

Notre grand projet collectif?

Euh, attendez une seconde. L'échangeur Turcot? Le CHUM? Et quand nous sommes vraiment ambitieux: la laïcité.

On peut mettre des œillères et rire d'Arcand, se moquer d'un vieux cinéaste de bientôt 68 ans qui aimerait qu'on lui élève un monument de son vivant. On peut.

Mais regardez notre cinéma, présentement. Oui, l'« industrie » est vibrante, les Québécois regardent leurs films. Oui, nous trippons sur des histoires de flics qui le sont de père en fils, sur des biographies de chanteurs populaires décédés il y a à peine 10 ans, sur les souvenirs d'un kid qui a grandi en 1981.

De l'intime.

Et si ce n'était pas la faute de notre cinéma? Si c'était la faute, justement, de ce rien qui flotte partout? Je n'aime pas le mot, il a été piraté par les gens d'affaires, mais si c'était la faute de cet immobilisme tant décrié? Le cinéma n'est que le reflet d'une époque.

Or, s'il ne se passe rien, dans l'époque, comment tu veux faire des films comme *Les ordres* ou *Réjeanne Padovani*?

Tu les fais pas. Tu fais des films où tu parles de tuer ta mère.

Je reviens à cette phrase assassine de Denys Arcand lancée à Stéphan Bureau. Phrase qui, peut-être, résume tout le Québec de 2010, d'une certaine façon: Y a rien, dans nos vies. Pas fou, au fond. Notre grand projet collectif? Euh, attendez une seconde. L'échangeur Turcot? Le CHUM? Et quand nous sommes vraiment ambitieux: la laïcité.

Gagnez un voyage dans l'espace!

ISABELLE MASSÉ

Un concours à Québec avec comme prix rien de moins qu'un voyage dans l'espace! La station de radio de la Capitale Sortir FM veut souligner avec faste le passage de sa fréquence au 106,9 FM. Pour ce faire, Louis Massicotte, son président, a pris contact avec l'entreprise américaine Space Adventures, la même qui a envoyé Guy Laliberté dans l'espace pour un coût estimé à 30 millions de dollars. « Les touristes ne sont plus les bienvenus à la Station spatiale internationale », dit toutefois Louis Massicotte.

Le vol proposé est donc plus « abordable ». Il s'agit d'un voyage suborbital d'une heure au cours duquel on franchit l'atmosphère, on se retrouve en apesanteur et on voit la courbe bleutée de la Terre. Prix du vol: 107 000$.

« L'événement », comme préfère le nommer son instigateur, a été dévoilé à Québec, hier, en compagnie du maire Régis Labeaume. Baptisé Le touriste de l'espace, il a comme pierre angulaire une chasse au trésor dans la ville de Québec. Ses participants doivent trouver trois morceaux du billet du vol, découpé en trois devant les caméras, hier, et placé dans des boîtes en métal. « C'est une grande chasse au trésor inspirée du *Code Da Vinci*, dans laquelle des historiens et géographes sont mis à contribution », explique Louis Massicotte qui a aussi pressenti Maison Laprise et les restaurants Cosmos, pour qu'ils deviennent partenaires du concours.

L'opération, qui se termine le 12 septembre et qu'on souhaite répéter chaque année, est estimée à 500 000$.

PRÉCISION

VILLE DE MONTRÉAL

Contrairement à ce que nous avons écrit dans notre livraison de samedi, le directeur du Service de mise en valeur du patrimoine de la Ville de Montréal, Pierre Bernardin, ne remplace pas Guy Hébert à la direction générale de la Société d'habitation et de développement de Montréal (*La Presse*, 10 avril, page A6). M. Bernardin est nommé directeur de la Direction générale de la SHDM sous M. Hébert, qui reste directeur général de l'organisme. Nos excuses.

Protégez vos voyages

Avec la carte Platine Banque Nationale, profitez de l'assurance médico-hospitalière – hors province de résidence, ainsi que d'une assurance pour les annulations ou interruptions de voyage, les retards de vols ou les pertes de bagages[1].

Adhérez dès maintenant et obtenez 20 000 points À la carte[2].

bnc.ca/platine

BANQUE NATIONALE

1 Le détenteur doit porter le billet d'avion à son compte afin d'être admissible aux assurances, à l'exception de l'assurance médico-hospitalière. 2 Carte octroyée sous réserve de l'approbation de crédit de la Banque Nationale. La promotion est valide du 1er mars au 30 juin 2010. Cette promotion s'adresse aux personnes qui ne détiennent pas de carte Platine MasterCard de la Banque Nationale. Pour obtenir les points, le détenteur principal doit obligatoirement s'inscrire sur le site **recompensesbnc.ca** au moyen du code d'identification qui lui sera transmis par la poste suite à l'ouverture de son compte. Cette promotion ne peut être jumelée à aucune autre offre de la Banque Nationale. Il y a une limite de 20 000 points octroyés par compte de carte de crédit Platine pendant toute la durée de la promotion. Les cartes des Programmes financiers pour professionnels sont exclues de cette promotion.

ACTUALITÉS

PLACES L'ACADIE ET HENRI-BOURASSA

La reconstruction est commencée

MARTIN CROTEAU

La reconstruction des places l'Acadie et Henri-Bourassa, ces deux anciens taudis dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, a été lancée en grande pompe par le maire Gérald Tremblay, hier.

Les places l'Acadie et Henri-Bourassa ont longtemps été l'un des plus sombres dossiers de la Ville en matière de logement. Après que leur propriétaire, le promoteur Sadok Sagman, eut reçu des centaines de contraventions pour insalubrité, les 21 immeubles ont été condamnés, puis rasés.

Le Groupe Tyron a depuis mis en chantier un vaste complexe de 1300 appartements qui comprend 223 logements sociaux. Les anciens locataires des 21 immeubles, pour plusieurs des familles démunies et des immigrants, ont été déménagés pour la durée des travaux. Ils pourront réintégrer un logement lorsque les nouveaux immeubles seront construits.

La Société d'habitation et de développement de Montréal a profité de la visite d'hier pour ouvrir le bureau de ventes de la Cité l'Acadie, complexe de 469 condos qui seront mis en marché par l'entremise du programme Accès-Condos. La facture du projet s'élève à près de 120 millions de dollars, et de nouveaux investissements devraient suivre.

Les logements sociaux coûteront 38 millions, dont 17 millions seront payés par les gouvernements fédéral et provincial, et 8 millions viendront de la Ville et de la Communauté métropolitaine de Montréal. La construction de la Cité l'Acadie coûtera pour sa part 80 millions.

On prévoit construire une résidence pour personnes âgées de 600 logements, mais la forme et le coût de cette phase du projet ne sont pas déterminés pour le moment.

EN BREF

Turcot : Montréal pressé d'afficher ses couleurs

Un groupe écologiste presse l'administration Tremblay d'afficher ses couleurs dans le dossier Turcot. Le Conseil régional de l'environnement souhaite que la Ville rende publiques ses suggestions pour la reconstruction de l'échangeur. L'organisme craint que le ministère des Transports, qui pilote le projet de 1,5 milliard, balaie d'un revers de main les préoccupations exprimées par les élus et plusieurs groupes citoyens quant aux expropriations et au nombre de voitures qui circuleront dans l'échangeur. Le maire Gérald Tremblay a rencontré la ministre du Transport, Julie Boulet, hier matin.

– Martin Croteau

Parizeau va mieux, mais demeure hospitalisé

Hospitalisé depuis une semaine, l'ex-premier ministre du Québec Jacques Parizeau continue de se rétablir. Sa condition est « assez bonne », a annoncé hier après-midi l'Hôpital général juif de Montréal. Malgré cela, l'homme de 79 ans « nécessite toujours des soins et demeurera en observation à l'hôpital pour les prochains jours », peut-on lire dans un communiqué. Le prochain bilan médical sera publié demain en fin d'après-midi. M. Parizeau a été admis à l'Hôpital général juif le 5 avril après avoir souffert d'une baisse de tension artérielle.

– Catherine Handfield

CHEVROLET TOUJOURS PLUS

ENTRETIEN Goodwrench 750$*

5 BONNES RAISONS D'ACHETER UNE CHEVROLET MAINTENANT :

1 RENDEMENT ÉCONERGÉTIQUE
2 SÉCURITÉ 5 ÉTOILES EN CAS D'IMPACT
3 PLUSIEURS VÉHICULES PRIMÉS
4 JUSQU'À 7 000 $ DE RABAIS À LA LIVRAISON[1]
5 750 $ VALABLE POUR LE SERVICE OU LES PIÈCES GM

Un «Meilleur achat» selon Consumers Digest[2]

MALIBU LS
PRIX À L'ACHAT 20 999 $[3]
Financement à l'achat 0 % jusqu'à 48 mois[6]
Incluant 2 000 $ de rabais à la livraison et 1 000 $ de rabais fidélité aux propriétaires GM.
ROUTE : 6,5 L/100 km (43 mi/gal)
VILLE : 9,5 L/100 km (30 mi/gal)[4]
Sécurité 5 étoiles en cas d'impact[5]

Modèle LTZ illustré

EQUINOX LS
PRIX À L'ACHAT 25 995 $[3]
ROUTE : 6,1 L/100km (46 mi/gal)
VILLE : 9,2 L/100km (31 mi/gal)[4]
Sécurité 5 étoiles en cas d'impact[5]

Un «Meilleur achat» selon Consumers Digest[2]

Modèle LTZ illustré

SILVERADO WT
2x4 à cabine classique
PRIX À L'ACHAT 16 599 $[3]
Inclut 7 000 $ de rabais à la livraison, 1 000 $ de rabais fidélité aux propriétaires GM ainsi que 1 000 $ de rabais aux propriétaires actuels de camion.
Sécurité 5 étoiles en cas d'impact[5]
ROUTE : 10,0 L/100km (28 mi/gal)
VILLE : 14,1 L/100km (20 mi/gal)[4]

Un «Meilleur achat» selon Consumers Digest[2]

Modèle LT illustré

SILVERADO LS
4x4 à cabine allongée
PRIX À L'ACHAT 26 999 $[3]
Inclut 7 000 $ de rabais à la livraison, 1 000 $ de rabais fidélité aux propriétaires GM ainsi que 1 000 $ de rabais aux propriétaires actuels de camion.
Sécurité 5 étoiles en cas d'impact[5]
ROUTE : 11,4 L/100km (25 mi/gal)
VILLE : 15,9 L/100km (18 mi/gal)[4]

Un «Meilleur achat» selon Consumers Digest[2]

Modèle LTZ illustré

GM Canada
LA MEILLEURE PROTECTION AU PAYS 5 ANS 160 000 KM* • GARANTIE LIMITÉE SUR LES COMPOSANTS DU GROUPE MOTOPROPULSEUR • ASSISTANCE routière • TRANSPORT DE COURTOISIE
* SELON LA PREMIÈRE ÉVENTUALITÉ. CAMIONS POIDS MOYEN EXCLUS. DÉTAILS SUR LA GARANTIE LIMITÉE CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE.

offreschevrolet.ca

CHEVROLET

L'Association des concessionnaires Chevrolet suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers et s'appliquant aux modèles 2010 neufs suivants : Malibu (1ZG69/R7B), Equinox (1LF26/R7A), Silverado à cabine classique (CC10903/R7F) et Silverado à cabine allongée (CK10753/1SF). Les modèles illustrés comprennent certaines caractéristiques offertes en option à un coût additionnel. *Du 2 mars au 31 mai 2010, le client reçoit une carte d'entretien Goodwrench (« Carte ») préchargée d'une valeur de 750 $ à l'achat, au financement ou à la location d'un véhicule 2009 ou 2010 neuf Chevrolet, Buick ou GMC admissible, chez les concessionnaires participants du Canada, et ce, sous condition d'un paiement supplémentaire de 0,01 $. Les véhicules non admissibles sont : la Camaro, la Corvette ZR1, l'Aveo et la Cobalt de Chevrolet ; la G3, la G5 et la Vibe de Pontiac ; les véhicules Cadillac et les camions poids moyen. Valable pour les ventes au détail uniquement. L'offre s'applique aux modèles neufs ou de démonstration. Vous pouvez obtenir une liste des concessionnaires participants en composant le 1 800 463-7483 ou en visitant goodwrench.ca. La carte est valable à l'achat de pièces neuves GM approuvées (excluant les pneus d'hiver) nécessaires pour le service ou l'entretien du véhicule correspondant. Les pièces GM approuvées doivent être des pièces d'origine GM ou ACDelco, achetées chez General Motors. La carte est valable uniquement à l'achat de service, d'entretien et/ou d'une nouvelle pièce GM de pièces. Les fac-similés et les photocopies ne sont pas acceptés. Dans le cas de cartes perdues ou volées, veuillez composer le 1-866-874-9018 (des frais peuvent s'appliquer pour le remplacement de la Carte). La Carte expire trente-six (36) mois suivant la date d'achat du véhicule indiquée sur la Carte. La Carte ne peut être transférée à un autre NIV et n'est pas monnayable. Cette offre ne peut être combinée avec certaines autres offres incitatives d'achat offertes aux clients sur les véhicules GM. La GMCL se réserve le droit de modifier, de prolonger ou de supprimer cette offre, en tout ou en partie, à tout moment et sans préavis. D'autres conditions et restrictions s'appliquent. Nul là où la loi l'interdit. Détails auprès de votre concessionnaire GM. 1. Le rabais de 7 000 $ (excluant les taxes) est un crédit de livraison offert au concessionnaire par le fabricant, qui s'applique aux modèles 2010 Silverado de Chevrolet. Autres rabais au comptant offerts sur la plupart des modèles. 2. Le sceau « Best Buy » est une marque déposée de *Consumers Digest Communications, LLC*, utilisée sous licence. 3. Transport (1 350 $), frais d'immatriculation, assurance et toutes taxes en sus. Les frais liés à l'inscription au RDPRM, si applicables, et les droits sur les pneus sont en sus et payables à la livraison. Ces offres incluent le rabais de livraison de 2 000 $ pour Malibu et 7 000 $ pour Silverado, un rabais fidélité de 1 000 $ (taxes incluses) pour Malibu et Silverado accordés aux propriétaires de véhicules GM ainsi qu'un rabais de 1 000 $ si vous êtes présentement propriétaires d'un camion. Le rabais de 1 000 $ pour les propriétaires actuels de camion est une offre incitative (taxes incluses) offerte au client par le fabricant qui s'applique à l'achat, au financement ou à la location d'un des véhicules neufs admissibles 2009 ou 2010 suivants : le Silverado poids léger ou l'Avalanche de Chevrolet ou le Sierra poids léger de GMC, livré entre le 12 mars et le 30 avril 2010. L'offre s'applique aux modèles neufs ou de démonstration. L'offre est transférable aux membres de la famille qui résident sous le même toit (une preuve d'adresse est requise). Le concessionnaire peut exiger des preuves d'admissibilité et communiquera avec la GM pour vérifier l'admissibilité. Cette offre n'est pas monnayable. La GM se réserve le droit de modifier ou de mettre fin à cette offre, en tout ou en partie, pour quelque raison que ce soit et en tout temps, sans préavis. 4. Selon le Guide de consommation de carburant 2010 de Ressources naturelles Canada pour la Malibu avec moteur de 2,4L et boîte automatique 4 vitesses, l'Equinox avec moteur de 2,4 L et boîte automatique 6 vitesses, le Silverado à cabine classique avec moteur de 4,3 L et boîte automatique 4 vitesses et le Silverado à cabine allongée avec moteur de 4,8 L et boîte automatique 4 vitesses. 5. Sécurité 5 étoiles pour le conducteur et le passager avant aux essais de collision frontale pour Malibu et Equinox. Sécurité 5 étoiles pour le conducteur et le passager avant aux essais de collision frontale et pour le conducteur et les passagers avant et arrière aux essais de collision latérale pour Silverado. Les cotes de classification du gouvernement des États-Unis font partie du programme d'évaluation des nouveaux véhicules de la NHTSA (www.safercar.gov). 6. Taux de financement à l'achat de 0 % pour un terme allant jusqu'à 48 mois, sur approbation de crédit de GMAC seulement. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être combinées avec aucune autre offre ni aucun autre programme incitatif d'achat, à l'exception des programmes de La Carte GM, de prime pour étudiants (visitez primegmpouretudiants.ca) et de GM Mobilité. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Une commande ou un échange entre concessionnaires peut être requis. **Pour de plus amples renseignements, passez chez votre concessionnaire, composez le 1 800 463-7483 ou visitez gm.ca.**

Un an de prison pour un dangereux chef

Ducarme Joseph pourrait sortir du centre correctionnel dès l'été prochain

CAROLINE TOUZIN

Décrit par la police comme l'homme le plus dangereux dans le milieu des gangs de rue à l'heure actuelle, Ducarme Joseph a écopé d'un an de prison pour une affaire de voies de fait armées survenue dans un restaurant du boulevard Saint-Laurent ainsi qu'une seconde histoire de possession d'un silencieux d'arme à feu, hier, au palais de justice de Montréal.

Or, l'homme de 41 ans pourrait sortir du centre correctionnel dès l'été prochain s'il est libéré au tiers de sa peine. En effet, il lui reste 10 mois à purger puisqu'il a passé l'équivalent de deux mois en détention préventive.

Ducarme Joseph est cet ancien chef du gang des 67 qui a échappé à un attentat qui a fait deux morts et deux blessés dans sa boutique de vêtements du Vieux-Montréal il y a un mois. Aucun suspect n'a encore été arrêté dans cette affaire.

Ducarme Joseph imposait sa loi dans les bars du centre-ville l'an dernier, selon son profil criminel rédigé par le SPVM et déposé en cour plus tôt dans le processus judiciaire.

Vers 1 h 30 le matin le 19 septembre dernier, l'accusé buvait du champagne avec ses gardes du corps Peter Christopoulos (tué lors de la fusillade), Osborn Anthony (une tentative de meurtre l'a laissé paraplégique), Dutroy Charlotin et Stevenson Fleurant lorsqu'un conflit a éclaté.

Un portier du restaurant est alors intervenu pour calmer le jeu. Ducarme s'est fâché et a vidé le contenu de sa bouteille de champagne sur le plancher. Ses lieutenants et lui-même ont tourné leur colère contre le portier. Ils l'ont poursuivi jusque dans les cuisines en lui lançant le contenu d'assiettes de clients, dont des feuilles de chou. Ducarme s'est emparé d'un poteau de métal pour frapper la victime. La scène a été captée par des caméras de surveillance.

Ni le portier ni le gérant du restaurant n'ont voulu porter plainte. Au lendemain de l'incident, les gardes du corps de Ducarme sont retournés sur place pour intimider le gérant, selon un document déposé en cour. Des enquêteurs du groupe Éclipse, chargés de lutter contre les gangs de rue, ont eu vent de l'affaire deux semaines plus tard. Ils ont récupéré les images des caméras de surveillance avant d'arrêter Ducarme et ses gardes du corps.

Durant leur enquête, les policiers ont aussi saisi un silencieux d'arme à feu à la résidence de Joseph et de sa conjointe, Cheryl Bailey, à Dollard-des-Ormeaux. Cette dernière, aussi accusée dans l'affaire du silencieux, a été acquittée, hier.

Ducarme Joseph sera en probation pendant un an. Il n'aura plus le droit de mettre les pieds dans plusieurs établissements licenciés du centre-ville où sont survenus des incidents d'intimidation.

À sa sortie de prison, Ducarme Joseph sera en probation pendant un an. Il n'aura plus le droit de mettre les pieds dans plusieurs établissements du centre-ville où sont survenus des incidents d'intimidation, soit le restaurant Buona Notte, l'hôtel W ainsi que les bars Globe, Copacabana et Suco. Il lui sera également interdit à vie de posséder une arme à feu.

Une touche d'humour

Malgré le sérieux de l'affaire, le juge Jean-Pierre Boyer s'est permis de blaguer, hier. Après que le ministère public eut réclamé 10 000 $ des 50 000 $ déposés en caution par l'accusé en raison du bris de condition, le magistrat a répliqué : « Ça fait cher le chou. »

Ducarme a eu l'air de trouver cela drôle. « Ça nous arrive de faire de l'humour », a dit le magistrat. « C'est sûr », a répliqué Ducarme en conservant son sourire. Ses coaccusés devraient comparaître aujourd'hui pour plaider coupable à leur tour.

Un tueur lié à la mafia mis en liberté

CAROLINE TOUZIN

En échange d'une caution de 100 000 $ déposée en argent liquide, Moreno Gallo, tueur lié à la mafia montréalaise, a pu recouvrer la liberté, hier, dans l'attente d'être éventuellement expulsé en Italie.

C'est sa femme, propriétaire d'une boulangerie dans la Petite-Italie, Ada Crispino Gallo, qui s'est engagée à verser cette caution au moment de la comparution de l'homme de 64 ans devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié à Montréal.

L'Agence des services frontaliers a arrêté Gallo à sa sortie d'une prison de Laval vendredi dernier, en vue de l'expulser vers son pays d'origine. Celui qui a immigré au Canada à l'âge de 9 ans est résident permanent, mais n'a jamais obtenu la citoyenneté canadienne.

PHOTO IVANOH DEMERS, LA PRESSE

L'Agence des services frontaliers a arrêté Moreno Gallo à sa sortie d'une prison de Laval vendredi dernier, en vue de l'expulser vers son pays d'origine.

Condamnation en 1974

En 1974, il a été condamné pour meurtre après avoir tiré trois balles dans la tête d'un trafiquant de drogues à Montréal. Il a été libéré neuf ans plus tard et n'a jamais été accusé d'autre crime. Or, la Gendarmerie royale du Canada, dans le cadre de l'opération antimafia Colisée au début des années 2000, a rédigé un rapport sur ses relations avec le clan Rizzuto. Sa libération a ainsi été révoquée.

Le 30 mars dernier, la Commission nationale des libérations conditionnelles (CNLC) a accepté de le libérer de nouveau, mais en émettant plusieurs réserves. De son côté, l'Agence des services frontaliers veut l'expulser puisqu'elle soutient qu'il est « membre d'une organisation dont il y a des motifs raisonnables de croire qu'elle se livre ou s'est livrée à des activités faisant partie d'un plan d'activités criminelles organisées ».

« Quand tu es italien, tu es étiqueté. Tout le monde pense que tu es dans la mafia », a déploré M^me^ Gallo, témoignant en faveur de son mari, hier.

D'ici à ce que la Commission tranche la question de l'expulsion, la Commissaire Dianne Tordof a ordonné la libération de Gallo sous de « sévères conditions ». En plus de la caution de 100 000 $, Gallo doit vivre dans une maison de transition où ses allées et venues seront surveillées, tel que l'exigeait déjà la CNLC. Le jour, il pourra travailler à la boulangerie de sa femme.

Moreno Gallo a insisté à son tour sur le fait qu'il n'était pas membre de la mafia, bien qu'il ait aidé des « amis d'enfance » liés à la pègre à résoudre des conflits dans le passé. S'il croise ces « gens-là » à la boulangerie, il quittera les lieux sur-le-champ, a-t-il affirmé. Gallo entend contester le mandat d'expulsion établi contre lui.

VÉLO
Choix incomparable!
Route • Montagne • Cyclocross • Hybride • Junior • BMX

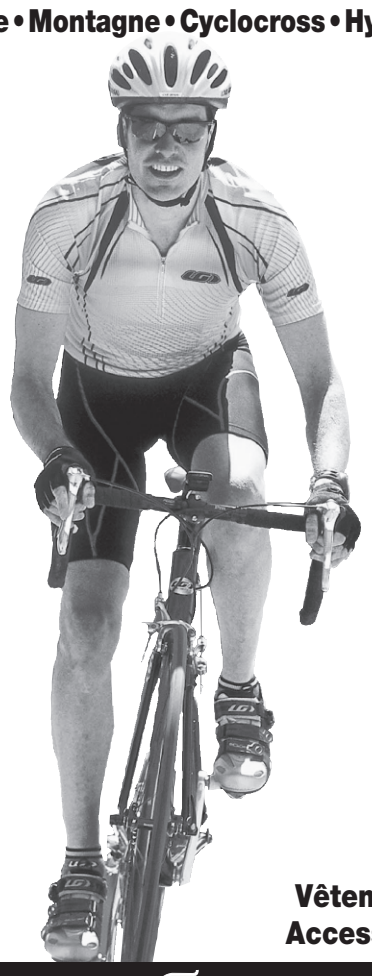

SPECIALIZED
Opus
ROCKY MOUNTAIN
NORCO
Haro Bikes
LOUIS GARNEAU
Miele

Vêtements • Chaussures
Accessoires • Réparation

André Jac Sport
5520 boul. des Laurentides Laval 450-622-2410 andrejac.com

smart

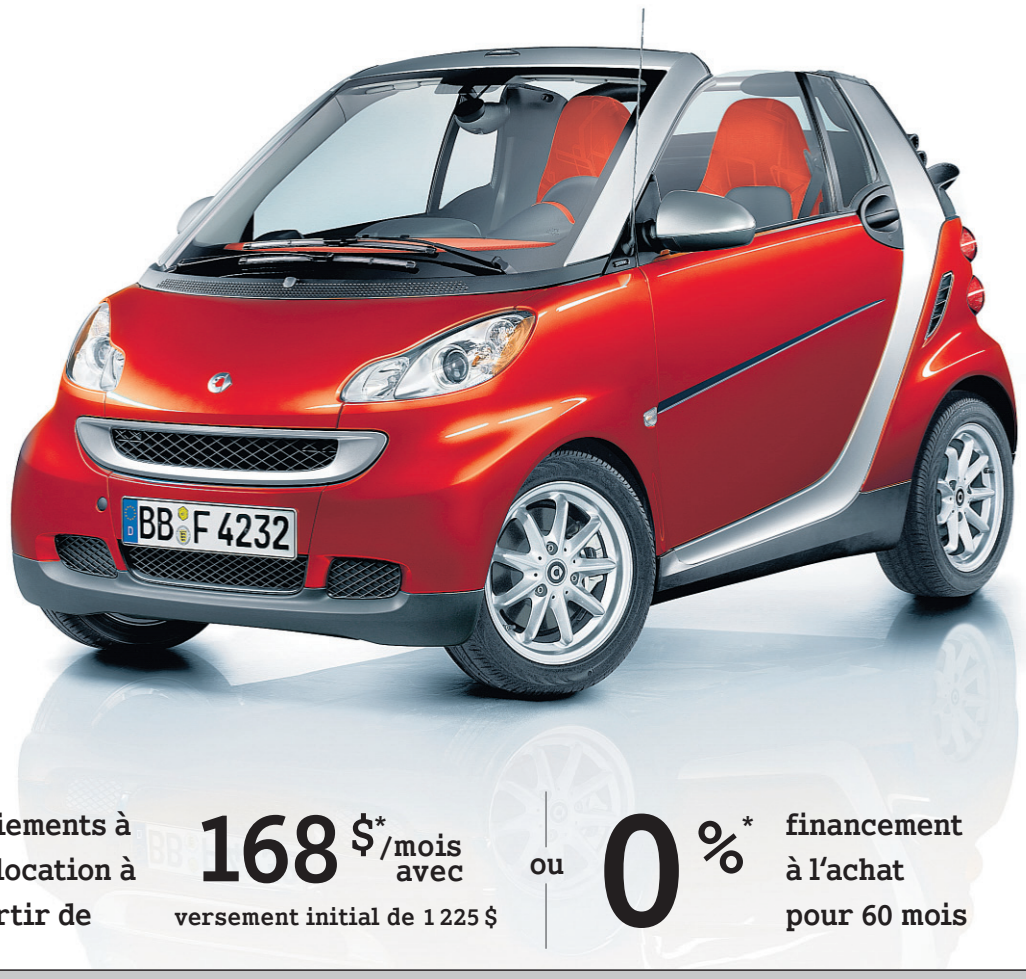

» Faites un régime faible en carburant.

paiements à la location à partir de 168 $*/mois avec versement initial de 1 225 $ ou 0 %* financement à l'achat pour 60 mois

lasmart.ca

Montréal
Automobiles Silver Star Inc.
7800, boul. Décarie,
Montréal
(514) 735-3581

Laval
Mercedes-Benz Laval
3131, autoroute 440 Ouest,
Laval
(450) 681-2500

Rive-Sud
Mercedes-Benz Rive-Sud
4844, boul. Taschereau,
Greenfield Park
(450) 672-2720

West Island
Mercedes-Benz West Island
4525, boul. Saint-Jean,
Dollard-des-Ormeaux
(514) 620-5900

Boucherville
Duval Mercedes-Benz
1530, rue Ampère,
Boucherville
(450) 449-0222

Blainville
Mercedes-Benz Blainville
10000, Chemin du Plein Air,
Mirabel (Blainville)
(450) 435-1313

© smart Canada 2010, une division de Mercedes-Benz Canada Inc. *Offres de location et de financement basées sur une smart fortwo pure 2010 neuve, proposées uniquement par l'intermédiaire de Services financiers Mercedes-Benz sur approbation du crédit pendant une durée limitée. Exemples de location basés sur un versement de 168 $ par mois (taxes exclues) pendant 48 mois. Acompte de 1 225 $ plus première mensualité, dépôt de garantie de 200 $ et taxes applicables dus à la date d'entrée en vigueur du bail. Kilométrage limité à 18 000 km/an (0,20 $ par km supplémentaire). Frais de transport et de préparation (jusqu'à 1 995 $), d'immatriculation, d'enregistrement et d'assurance, de remboursement de la taxe fédérale sur la climatisation, « écoprélèvement » et frais assimilés imposés au fabricant (s'ils sont perçus par le concessionnaire), ainsi que taxes et frais de RDPRM en sus. Des frais ou taxes supplémentaires peuvent s'appliquer en vertu de lois provinciales. Le concessionnaire peut louer ou offrir du financement à prix moindre. L'offre peut changer sans préavis et ne peut être combinée à aucune autre offre. Rendez-vous à votre Centre smart pour en savoir plus ou composez le 1-877-627-8004 pour joindre le centre de service à la clientèle de la Division smart Canada. Modèle passion illustré avec équipement offert en option.

POLITIQUE

Une « police verte » plus musclée

Québec veut imposer des amendes plus salées aux pollueurs et renforcer le pouvoir des inspecteurs

TOMMY CHOUINARD

QUÉBEC — La « police verte » sera mieux armée pour sévir contre les pollueurs. Le gouvernement Charest déposera au cours des prochains jours un projet de loi pour augmenter les amendes, qui n'ont pas changé depuis 20 ans. Et il donnerait le pouvoir à ses inspecteurs d'infliger eux-mêmes des sanctions.

PHOTO ALAIN ROBERGE, ARCHIVES LA PRESSE

Avec son projet de loi, Québec permettrait aux inspecteurs de donner des « sanctions administratives » aux délinquants, sans avoir à passer devant les tribunaux. Sur la photo : plus de 7000 litres d'essence et de diesel se sont échappés dans le ruisseau Lapinière et la rivière des Prairies le 26 février dernier.

À l'heure actuelle, seul un juge peut imposer une amende à une entreprise ou une personne qui commet une infraction à la Loi sur la qualité de l'environnement. Il n'existe en effet que des sanctions pénales dans la législation québécoise.

Lorsqu'un inspecteur du Centre de contrôle environnemental constate une infraction, un enquêteur doit ensuite établir une preuve hors de tout doute raisonnable que la loi a été violée. Le dossier est remis au Directeur des poursuites criminelles et pénales du ministère de la Justice, qui remet un constat d'infraction si la preuve est jugée suffisante. Le présumé contrevenant peut plaider coupable ou contester l'accusation devant la Cour du Québec.

Au moins deux ans s'écoulent entre le moment où une infraction est constatée et la condamnation du contrevenant.

Avec son projet de loi, la ministre de l'Environnement, Line Beauchamp, permettrait aux inspecteurs de donner des « sanctions administratives » aux délinquants, sans avoir à passer devant les tribunaux, ont confirmé diverses sources. Elle avait manifesté ses intentions en février dernier, soulignant que le système actuel est complexe et coûteux. « On s'en va vers ça », s'est contenté de dire son attaché de presse, Dave Leclerc.

Comme en Ontario

L'Ontario a adopté une loi semblable en 2005. Queen's Park a conservé le régime des sanctions pénales, mais il a donné le pouvoir à ses inspecteurs de donner des « pénalités environnementales » lorsqu'ils constatent une infraction. Ces pénalités peuvent atteindre jusqu'à 100 000 $ pour chaque jour durant lequel l'infraction s'est poursuivie. Une entreprise peut contester la pénalité devant le Tribunal de l'environnement, mais le fardeau de la preuve lui incombe.

Au ministère québécois de l'Agriculture, les inspecteurs ont le pouvoir d'infliger des sanctions administratives depuis 1997. Les amendes peuvent être données pour des infractions flagrantes, « que l'on peut constater de visu facilement » comme la malpropreté dans un restaurant, a expliqué un porte-parole, Clément Falardeau. Les entreprises peuvent toujours contester la sanction devant les tribunaux.

L'initiative du gouvernement Charest pourrait satisfaire les groupes environnementaux, dont certains ont eu vent de ses intentions. Ils militent depuis des années pour des changements dans l'imposition des amendes.

Une « police » peu payante

La « police verte » rapporte peu de revenus à l'État pour le moment. En 2008-2009, les amendes ont totalisé 612 000 $ seulement, cinq fois moins qu'en Ontario. Elles ont parfois atteint le million au cours des dernières années. Le gouvernement Charest prévoyait pourtant en 2004 que les amendes allaient rapporter de 5 à 10 millions dans un avenir rapproché.

Les amendes prévues à la Loi sur la qualité de l'environnement n'ont pas changé depuis la fin des années 80, a confirmé le Ministère. Une entreprise accusée d'avoir rejeté un contaminant dans l'environnement est passible d'une amende de 1800 $ à 120 000 $ au maximum, par exemple. Le projet de loi de Line Beauchamp prévoira des amendes plus salées. Environ 280 inspecteurs et une vingtaine d'enquêteurs travaillent au ministère de l'Environnement.

Le PDSF pour un nouveau EX35 2010 (E6SG70 AA00)/ berline G37X 2010 (G4XG70 AA00)/ Coupé G37X 2010 (G2XG70 AA00) est 41 250 $/ 42 550 $/ 48 800 $. Frais RDPRM de 77 $, frais de transport et de prélivraison de 1 890 $ en sus. Taxes, immatriculation, frais d'inscription et assurances sont en sus. Les concessionnaires peuvent devoir commander ou échanger un véhicule. L'offre est disponible pour un temps limité, ne peut être jumelée à aucune autre offre et peut faire l'objet de changement sans préavis. ** Louez le nouveau EX35 2010 (E6SG70 AA00)/ berline G37X 2010 (G4XG70 AA00)/ Coupé G37X 2010 (G2XG70 AA00) à un taux de 1,9%/1,9%/1,9% pour un terme de 36/36/36 mois. Mensualité de 399 $/399 $/399 $, avec comptant initial de 7 073 $/7 835 $/8 905 $ ou un véhicule de reprise d'une valeur équivalente. Frais d'inscription au RDPRM, incluant les droits au registre, frais de transport et de prélivraison de 1890 $ et première mensualité sont en sus et seront requis à la signature du contrat. Aucun dépôt de garantie. Location basée sur une allocation annuelle de 24 000 km avec kilométrages additionnels de 0,15 $ le km. L'obligation totale de location est de 21 437 $/22 199 $/23 269 $. Taxes, immatriculation, frais d'inscription et assurances sont en sus. Les concessionnaires peuvent vendre ou louer à prix moindre. Les concessionnaires peuvent fixer leurs propres prix. L'offre disponible uniquement auprès de Infiniti Canada Finance pour un temps limité, suite à l'approbation de crédit, ne peut être jumelée à aucune autre offre et peut faire l'objet de changement sans préavis. Les véhicules et les roues peuvent différer de ceux qui sont illustrés. Voyez votre détaillant Infiniti le plus près pour connaître tous les détails ou Infiniti.ca.

mazda

L'ÉVÉNEMENT POUR MOI C'EST MAZDA

0 % DE FINANCEMENT À L'ACHAT
JUSQU'À **72 MOIS**†

ET

CONGÉ DE PAIEMENT††
JUSQU'EN **JUILLET**

Modèle GT-V6 illustré

TRIBUTE 2010

★★★★★
COTE DE SÉCURITÉ LA PLUS ÉLEVÉE DU GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS LORS D'ESSAIS DE COLLISION♦

Obtenez **0 %** de financement à l'achat jusqu'à **72** mois†

Modèle B4000 illustré

SÉRIE B 2010

Obtenez **0 %** de financement à l'achat jusqu'à **72** mois†

OFFRES EN VIGUEUR JUSQU'AU 30 AVRIL

VALEUR. ÉMOTION. INGÉNIERIE. **VROUM-VROUM. POUR TOUJOURS.**

VOUS TROUVEREZ TOUJOURS *plus* CHEZ VOS CONCESSIONNAIRES MAZDA DU QUÉBEC.

POUR TROUVER UN CONCESSIONNAIRE PRÈS DE CHEZ VOUS, VISITEZ LE **WWW.MAZDA.CA** OU TÉLÉPHONEZ AU 1-800-263-4680.

PRÊT À ROULER INSPECTION EN 52 POINTS À LA LIVRAISON • PROGRAMME D'ASSISTANCE ROUTIÈRE • GARANTIE LEADERSHIP MAZDA : PROTECTION COMPLÈTE DE 3 ANS OU 80 000 KM ET DE 5 ANS OU 100 000 KM SUR LE GROUPE MOTOPROPULSEUR

† Financement à l'achat aux particuliers de 0 % jusqu'à 72 mois sur tous les modèles Mazda Tribute et camionnettes Mazda de série B 2010 neufs. Exemples de financement : Basé sur les Mazda Tribute GX 4 cyl. 2RM (WVXD50AA00) et les camionnettes Mazda B 2300 2RM (XBXD50AA00) 2010 neufs avec un financement à l'achat de 25 000 $/25 000 $ au taux de 0 % pour 72 mois, les paiements mensuels sont de 347,22 $/347,22 $ et les frais de crédit de 0 $ pour une obligation totale de 25 000 $/25 000 $. Financement consenti par l'entremise de la Banque Scotia. Sur approbation du crédit. †† Aucun paiement avant 90 jours : Cette offre s'applique au financement à l'achat de toute Mazda 2009 ou 2010 neuve en inventaire. 90 jours après la date inscrite au contrat, l'acheteur effectuera les paiements mensuels selon les montants établis pour la durée du terme prévu au contrat. Applicables aux offres précédentes, les frais de transport et préparation de 1 595 $, l'immatriculation, les assurances, les taxes et les frais d'inscription au RDPRM, le cas échéant, sont en sus. Un comptant initial pourrait être requis. Les modèles illustrés le sont à titre indicatif seulement en ce qu'ils peuvent comporter des équipements optionnels non inclus dans les prix mentionnés. Les stocks peuvent varier selon les concessionnaires. Un échange peut être nécessaire entre concessionnaires. Voir un concessionnaire participant pour les détails. Aucune combinaison d'offres possible. Offres en vigueur du 1er au 30 avril 2010. ♦ Essais menés sur les Mazda Tribute 2010 avec coussins de sécurité latéraux de série. Classification du gouvernement des États-Unis dans le cadre du programme d'évaluation des voitures neuves (www.safercar.gov/) de la NHTSA (National Highway Traffic Safety Administration).

PROGRAMME MAZDA POUR LES DIPLÔMÉS

ACTUALITÉS

Un C pour la ministre Courchesne

RIMA ELKOURI
CHRONIQUE

Si l'avis du Conseil supérieur de l'éducation rendu public hier était un bulletin scolaire, la ministre de l'Éducation aurait sans doute reçu un C pour son controversé projet de modification du régime pédagogique. C pour travail vite fait, mal fait et surtout mal expliqué.

Sans grande surprise, le Conseil supérieur de l'éducation invite donc la ministre Michelle Courchesne à refaire ses devoirs avec plus de clarté. Si certaines des modifications proposées comportent des avantages, concède le Conseil, il n'en demeure pas moins que le projet dans son ensemble ne respecte pas les critères attendus de pertinence, de cohérence et de faisabilité. Les modifications au calendrier scolaire risquent même d'entraîner une « perte de repères sociaux », avertit le Conseil.

Si le projet de la ministre Courchesne comporte plusieurs nobles objectifs, sa façon maladroite de le défendre a fini par nuire à sa crédibilité.

On se souviendra qu'à la mi-février, la ministre Michelle Courchesne a déposé un projet de modification du régime pédagogique qui entraînerait entre autres des changements au calendrier scolaire. Elle l'a fait sans préavis ni débat, ce qui a surpris de nombreux acteurs du milieu de l'éducation. La ministre plaidait (et plaide encore) que le but de ces modifications est d'accorder plus de flexibilité aux écoles afin de favoriser la persévérance scolaire. On a su ensuite que des modifications au calendrier visaient à ramener sur la voie de la légalité des écoles juives orthodoxes illégales. La surprise s'est alors transformée en grogne. La ministre a eu beau se défendre en disant que l'entente avec ces écoles illégales n'était qu'un « effet collatéral » d'un projet beaucoup plus vaste, elle n'a pas été convaincante.

Dans une société en quête d'identité laïque, où la moindre histoire d'accommodements religieux suscite les passions, négocier une telle entente en catimini était sans aucun doute une mauvaise idée. C'est dommage, car cette mauvaise idée a noyé les quelques autres bonnes idées que contient le projet de la ministre.

Que fera Michelle Courchesne ? Si elle refuse d'abandonner complètement son projet, la ministre consent à modifier certaines choses et à en abolir d'autres. La question des jours fériés, par exemple, qui a semé la panique chez certains. « On va les remettre ! Si ce n'est que ça, moi, je n'ai pas de problème à les remettre », m'a dit la ministre en fin d'après-midi hier.

Il n'a jamais été question de faire travailler les gens à Noël et à Pâques, insiste Mme Courchesne. Il n'a jamais non plus été question de permettre aux écoles juives orthodoxes d'enseigner durant les jours fériés. « Ça n'a rien à voir avec les écoles juives d'aucune façon », dit-elle. Car ces écoles, pour respecter le régime pédagogique, devront embaucher des « professeurs québécois diplômés de nos universités » qui enseigneront les matières de base. « Ces professeurs vont être soumis aux lois. Ils n'auront pas le droit de travailler le 24 juin ou le 25 décembre. »

PHOTO JACQUES BOISSINOT, ARCHIVES LA PRESSE CANADIENNE

« Il n'a jamais été question de faire travailler les gens à Noël et à Pâques, insiste Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation. Il n'a jamais non plus été question de permettre aux écoles juives orthodoxes d'enseigner durant les jours fériés. »

Mais pourquoi au départ avoir voulu abolir les fériés du régime pédagogique si ça ne change rien ? ai-je demandé à la ministre. Par souci d'alléger les textes, d'être moins bureaucratique, répond-elle. « On essaie de rendre nos documents plus simples et plus adaptés à là où sont les juridictions. » Les fériés sont déjà régis par la Loi sur les normes du travail. Et la convention collective des enseignants prévoit déjà que les fins de semaine sont des journées de congé.

Ces explications me laissent sceptique, de la même façon qu'elles continuent de laisser sceptiques bien des gens du milieu de l'éducation. Si le projet de la ministre Courchesne comporte plusieurs nobles objectifs, sa façon maladroite de le défendre a fini par nuire à sa crédibilité. Elle reconnaît d'ailleurs elle-même qu'elle aurait dû être plus transparente. « Mais est-ce qu'il faut jeter le bébé avec l'eau du bain alors que ça peut faire la différence pour certains jeunes ? demande-t-elle. Non. »

Non, sans doute pas. Mais pour passer d'une note de C à un A qui sauverait le bébé, la ministre a bien du pain sur la planche. Le régime pédagogique est un contrat social. Et pour que le contrat social soit porteur, l'existence d'un lien de confiance entre les signataires du contrat est essentielle.

Pour joindre notre chroniqueuse : **rima.elkouri@lapresse.ca**

« Aujourd'hui, j'ai aidé ma cliente à investir le produit de la vente de son entreprise. »

Marie-France Delisle
Conseillère en placement, CIBC Wood Gundy

Pour toute personne qui a besoin d'une stratégie de placement. Pour le couple qui veut obtenir un plan de retraite. Pour des solutions financières, de la planification successorale ou de transition d'entreprise. Pour tout ce qui compte pour vous, plus de 1 000 conseillers en placement sont là afin de vous aider à atteindre vos objectifs. C'est ce que nous avons fait aujourd'hui. Et c'est ce que nous vous aiderons à faire demain.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour consulter un conseiller en placement CIBC Wood Gundy, visitez notre site Web www.cibcwoodgundy.com/francais

CIBC
Pour ce qui compte dans votre vie

CIBC Wood Gundy est membre du FCPE. Le logo CIBC et « CIBC Pour ce qui compte dans votre vie » sont des marques déposées de la Banque CIBC.

Modification au calendrier scolaire Le Conseil supérieur de l'Éducation publie un avis

Une autre voix s'élève contre le projet

JOCELYNE RICHER
LA PRESSE CANADIENNE

QUÉBEC — Le Conseil supérieur de l'Éducation joint sa voix au concert de protestations contre le projet de modification au calendrier scolaire piloté par la ministre Michelle Courchesne.

Dans un avis très dur rendu public hier, le Conseil demande à la ministre de l'Éducation de reculer, craignant les effets négatifs du projet de règlement au régime pédagogique, qui ne cesse de soulever la controverse depuis sa publication, en mars, dans la Gazette officielle.

Si la ministre maintient sa position, cela voudrait dire que pour les élèves du préscolaire jusqu'au secondaire, les cours pourraient être dispensés toute l'année durant, incluant le week-end et l'été.

La ministre Courchesne, qui jusqu'à maintenant avait toujours résisté aux pressions, a donné un peu de lest, cette fois, en annonçant, dans un bref communiqué, qu'elle amenderait son projet de règlement.

Elle n'a cependant pas voulu dire jusqu'à quel point, ni quand elle allait procéder.

Depuis un mois, les partis de l'opposition et tout le milieu de l'éducation – enseignants, syndicats, comités de parents et commissions scolaires – sont montés au créneau pour faire reculer la ministre.

En catimini

Dans le milieu, on lui reproche surtout d'avoir décidé, en catimini, de modifier le calendrier de tous les élèves du Québec, dans le seul but de satisfaire six écoles privées juives orthodoxes de Montréal, qui fonctionnent dans l'illégalité depuis des années.

Ces écoles pourront ainsi continuer à donner la priorité à l'enseignement religieux, plutôt qu'aux matières de base, durant la semaine, tout en respectant la loi.

Quant à elle, la ministre a toujours prétendu que son but premier était de combattre le décrochage scolaire, en donnant plus de flexibilité au calendrier, pour des stages en entreprise par exemple.

Or, dans son avis, le Conseil juge que la pertinence des moyens proposés n'a pas été démontrée.

Qui plus est, le Conseil s'interroge aussi sur la cohérence et la faisabilité des mesures annoncées.

Il demande donc à la ministre de battre en retraite, le temps de procéder à une analyse sérieuse des impacts des changements envisagés et de consulter le milieu.

Car malgré l'ampleur des transformations, la ministre n'avait consulté personne dans le milieu avant de faire publier son projet de règlement, ce que lui reproche aussi le Conseil dans son avis d'une trentaine de pages.

En entrevue, la présidente de l'organisme-conseil, Nicole Boutin, a considéré que des changements aussi importants auraient dû être précédés d'une période de consultation propice à susciter l'adhésion de ceux qui devront les appliquer.

Le Conseil demande à la ministre de battre en retraite, le temps de procéder à une analyse sérieuse des impacts des changements envisagés et de consulter le milieu.

« Il faut une adhésion suffisamment large des acteurs pour que les modifications proposées atterrissent correctement et servent les fins pour lesquelles elles sont faites », a-t-elle fait valoir. Dans certains cas, les gens du milieu « ne comprennent même pas les motifs des modifications » souhaitées par M^me^ Courchesne, a déploré M^me^ Boutin.

Perte de repères

Dans une perspective plus large, si le calendrier scolaire s'étire sur toute l'année, elle dit craindre une « perte des repères sociaux ».

Actuellement, pour la majorité des gens, « il est convenu que du lundi au vendredi les enfants sont à l'école et que le reste du temps, ils peuvent se consacrer à d'autres activités », rappelle-t-elle.

Or, le projet viendrait bouleverser cet équilibre, ce qui équivaudrait à « une perte pour la société », selon elle.

Le Conseil, organisme consultatif formé d'une vingtaine de bénévoles, exhorte donc M^me^ Courchesne à la plus grande prudence et « à ne pas procéder aux modifications prévues ».

DES OFFRES AUSSI REMARQUABLES QUE REMARQUÉES

SANS PRÉCÉDENT TOYOTA VENTE ÉTIQUETTES ROUGES

0 % DE FINANCEMENT À L'ACHAT JUSQU'À 60 MOIS SUR TOUS LES MODÈLES CAMRY, COROLLA, MATRIX ET YARIS 2010▲

0,9 % DE FINANCEMENT À L'ACHAT SUR 60 MOIS SUR TOUS LES MODÈLES RAV4 2010▲

0 $ COMPTANT TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS À LA LOCATION◆

0 $ DÉPÔT DE SÉCURITÉ TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS À LA LOCATION◆

CAMRY 2010
Modèle XLE illustré
À partir de 357 $◆ par mois, location 48 mois
0 $ comptant

RAV4 2010
À partir de 371 $◆ par mois, location 48 mois
0 $ comptant

DERRIÈRE LES PRIX AFFICHÉS NE SE CACHENT AUCUNS FRAIS.

TOYOTA SERVICES FINANCIERS PEA PROTECTION EXTRA-ATTENTIVE PROGRAMME TOYOTA POUR DIPLÔMÉS 1 000 $ de remise**

Pensez plus, dépensez moins.MC

VOTRE NOUVELLE TOYOTA PART TOUJOURS AVEC LE PLEIN D'ESSENCE, L'ASSISTANCE ROUTIÈRE ET DES TAPIS PROTECTEURS.

Programmes de location au détail et de financement à l'achat de Toyota Canada inc. conditionnels à l'approbation du crédit par Toyota Services Financiers. L'immatriculation, les assurances, les droits et les taxes sont en sus. Les offres s'adressent aux particuliers qui louent ou achètent un véhicule et en prennent possession entre le 1er avril 2010 et le 30 avril 2010. Le concessionnaire peut louer ou vendre à prix moindre. Les offres peuvent changer sans préavis. Détails chez votre concessionnaire participant. ◆ Offres applicables aux modèles Camry 2010 (BF36KT AA) et RAV4 2010 (ZF4DVP AA) de base neufs en stock. Le montant total exigé avant le début de la location est de 371,60 $ (Camry) et de 385,68 $ (RAV4). Franchise annuelle de 24 000 km. Frais de 10 ¢ (Camry et RAV4) du kilomètre excédentaire. Certaines caractéristiques de la Camry XLE illustrée sont offertes en option (coût additionnel applicable). ▲ L'offre de financement à un taux de 0 % s'applique aussi aux modèles RAV4 2010, mais pour des termes allant jusqu'à 48 mois; l'offre de financement à un taux de 0 % allant jusqu'à 60 mois s'applique aux modèles Camry, Corolla, Matrix et Yaris 2010, alors que l'offre de financement à un taux de 0,9 % sur 60 mois s'applique aux modèles RAV4 2010 neufs en stock. À titre d'exemple, un montant de 20 000$ financé sur 48 mois et sur 60 mois à un taux de 0% donne respectivement des mensualités de 416,67 $ et 333,33 $ pour des frais de crédit de 0 $ et une obligation totale de 20 000 $; un montant de 20 000 $ financé sur 60 mois à un taux de 0,9 % donne des mensualités de 341,01 $ pour des frais de crédit de 460,87 $ et une obligation totale de 20 460,87 $. Les frais de transport et de préparation de 1 280 $ (Yaris), de 1 320 $ (Corolla et Matrix), de 1 420 $ (Camry) et de 1 490 $ (RAV4) sont en sus. Aucun acompte n'est requis.

TOYOTA faire toujours mieux

toyotaquebec.ca

ACTUALITÉS

Expulsion de la ministre Helena Guergis du caucus conservateur

L'opposition veut connaître la vérité

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — Le premier ministre Stephen Harper a l'obligation d'expliquer aux Canadiens pourquoi il a congédié la ministre d'État à la Condition féminine, Helena Guergis, vendredi, et a demandé aux policiers de la Gendarmerie royale d'enquêter sur les « allégations sérieuses » qui touchent la députée ontarienne.

C'est du moins ce qu'ont affirmé à l'unisson, hier, le chef du Parti libéral, Michael Ignatieff, le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe et le chef du NPD, Jack Layton.

À la reprise des travaux parlementaires, les trois leaders ont dit juger inacceptable que le premier ministre refuse de divulguer les raisons qui l'ont convaincu de non seulement congédier Mme Guergis du cabinet, mais également de l'expulser du caucus conservateur.

Mme Guergis, qui affirme que les allégations à son sujet sont « injustes » et « fausses », doit maintenant siéger comme députée indépendante aux Communes à côté du député indépendant du Québec André Arthur.

En confirmant le départ de Mme Guergis du cabinet, vendredi, M. Harper a affirmé que son cabinet avait été mis au courant « d'allégations sérieuses en ce qui a trait à la conduite » de la députée. « Ces allégations ont rapport avec la conduite de Mme Guergis et n'impliquent aucun autre ministre, aucun autre député, aucun sénateur et aucun employé du gouvernement fédéral. »

En plus de demander à la GRC d'enquêter, M. Harper a aussi invité le commissaire à l'éthique à se pencher sur les allégations.

M. Harper, qui était à Washington hier afin de participer au Sommet sur la sécurité nucléaire organisé par le président américain Barack Obama, n'a pas voulu préciser la nature des allégations concernant Mme Guergis.

La semaine dernière, le *Toronto Star* a révélé que le mari de Mme Guergis, l'ancien député conservateur Rahim Jaffer, s'était vanté d'avoir un accès privilégié au bureau du premier ministre au cours d'un repas bien arrosé avec un groupe d'individus, dont Nazim Gillani, qui doit répondre à des accusations de fraude. Le bureau de M. Harper a nié avec véhémence les prétentions de M. Jaffer.

Le fameux repas a eu lieu en septembre dernier, quelques heures avant que M. Jaffer soit arrêté pour conduite en état d'ébriété et possession de cocaïne. Le mois dernier, M. Jaffer a plaidé coupable à une accusation réduite de conduite négligente et a dû payer une amende de 500$. Les autres accusations ont été retirées.

M. Gillani, qui prétend avoir déjà été conseiller financier pour le compte des Hells Angels, a aussi cassé la croûte en compagnie de Mme Guergis et M. Jaffer l'automne dernier.

Crédibilité

Pour le chef libéral, Michael Ignatieff, le refus du premier ministre mine non seulement la crédibilité de son gouvernement, mais aussi celle de toute la classe politique.

« Il faut arriver à la vérité dans cette affaire pour dissiper les doutes. Je suis fier d'être en politique. Mais je ne veux pas que les doutes persistent. Il y a un nuage autour de ce gouvernement. C'est dans l'intérêt du gouvernement, je suppose, de dissiper ce nuage », a dit M. Ignatieff.

Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a affirmé que le refus du gouvernement de divulguer la nature des allégations amplifie les rumeurs. Il a aussi accusé les conservateurs de se comporter comme les libéraux lorsque le scandale des commandites a éclaté. « Les rumeurs sont souvent pires que les faits. Et ça va continuer. Les questions vont continuer. Les langues vont se délier », a dit le chef bloquiste.

Aux Communes, le ministre des Transports, John Baird, a répondu aux questions de l'opposition en l'absence de M. Harper. Il s'est contenté de dire que le premier ministre avait agi rapidement en demandant à la GRC d'enquêter et en expulsant Mme Guergis du cabinet et du caucus.

Torture de prisonniers en Afghanistan

Le gouverneur de Kandahar encore montré du doigt

HUGO DE GRANDPRÉ

OTTAWA — Le gouvernement Harper a été pressé hier de dire ce qu'il savait exactement des allégations de torture à l'égard de l'ancien gouverneur de la province de Kandahar, Asadullah Khalid.

Samedi, le *Globe and Mail* a publié un article dans lequel des sources anonymes décrivaient des salles de torture situées dans le palais de l'ancien gouverneur, le même palais où des troupes canadiennes étaient basées. Des documents obtenus par le quotidien font également référence à des paiements mensuels de 12 200$US faits à la milice du gouverneur par les troupes canadiennes.

Puis, en fin de journée hier, CBC a révélé l'existence d'autres documents émanant du gouvernement et datant de 2007, dans lesquels on peut lire que « les allégations d'abus des droits humains par le gouverneur sont nombreuses et constantes ». Ces documents indiquent aussi que Chris Alexander, ancien ambassadeur canadien en Afghanistan et aujourd'hui candidat conservateur en Ontario, croyait qu'Asadullah Khalid avait ordonné un attentat qui avait coûté la vie à cinq travailleurs de l'ONU. M. Khalid a été en poste de 2005 à 2008.

Ces informations arrivent à la veille du témoignage très attendu du diplomate Richard Colvin devant la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire. Lors d'un témoignage devant un comité parlementaire en novembre dernier, M. Colvin avait relancé le débat sur la torture de détenus en Afghanistan en affirmant que le gouvernement canadien avait été mis au courant d'incidents. Il doit comparaître de nouveau cet avant-midi.

Aux yeux du NPD, les informations des derniers jours confirment une nouvelle fois la nécessité de tenir une enquête publique sur l'implication canadienne dans la torture de détenus en Afghanistan.

L'un des porte-parole néodémocrates dans le dossier, Jack Harris, a rappelé comment Maxime Bernier, alors ministre des Affaires étrangères, s'était fait rabrouer en août 2008 après avoir dit publiquement que le gouverneur devait être remplacé.

« Clairement, Maxime Bernier savait très bien que cet homme causait des problèmes, mais quand il a déclaré que l'on devrait s'en débarrasser, ça n'est pas arrivé. Même le président Karzai a offert de s'en débarrasser et les dirigeants canadiens lui ont dit non », a dénoncé M. Harris.

« Il est évident que les autorités canadiennes savaient ce qui se passait et ils ont laissé les choses en place. Les Canadiens méritent une explication », a-t-il ajouté.

À la période de questions, hier après-midi, le ministre de la Défense, Peter MacKay, a répondu aux charges du NPD en les accusant de faire plus confiance aux journalistes qu'aux militaires canadiens.

« Laissez-moi citer ce même article: "Des soldats canadiens qui étaient postés (au palais) n'étaient pas au courant de ces paiements" », a-t-il déclaré.

« Pourquoi ne prend-il pas la parole d'un soldat canadien sur cette question plutôt que celle d'un journaliste? » s'est indigné le ministre.

PHOTO SHAH MARAI, AFP

CBC a révélé hier l'existence de documents émanant du gouvernement canadien et datant de 2007, dans lesquels on peut lire que « les allégations d'abus des droits humains par le gouverneur sont nombreuses et constantes ».

LE PLAISIR EST PARTAGÉ

DEUX VÉHICULES EXCEPTIONNELS
À SEULEMENT 468 $ PAR MOIS

xDrive MD Traction intégrale
TRACTION MAXIMALE | RENDEMENT MAXIMAL

X3 xDrive28i 2010

OFFRE À LA LOCATION	MENSUALITÉS	COMPTANT
468 $*/mois pendant 48 mois	468 $	3700 $
3,9 % Taux de location	499 $	2300 $
	549 $	0 $

OFFRE À L'ACHAT : 1,9 %† Nouveau taux de financement pendant 48 mois

328i xDrive 2010

OFFRE À LA LOCATION	MENSUALITÉS	COMPTANT
468 $*/mois pendant 39 mois	468 $	3990 $
2,9 % Taux de location	499 $	2825 $
	575 $	0 $

OFFRE À L'ACHAT : 1,9 %† Nouveau taux de financement pendant 60 mois

Transmission automatique **gratuite** – VALEUR DE 1 600$**

4 ans / 80 000 km
programme d'entretien sans frais

BMW EfficientDynamics
Moins d'émissions, plus de plaisir.

Montréal
BMW Canbec
4090, rue Jean-Talon Ouest
514.731.7871
bmwcanbec.com

Laval
BMW Laval
2450, boul. Chomedey
450.682.1212
514.990.2269
bmwlaval.com

Rive-Sud
Park Avenue BMW
8400, boul. Taschereau Ouest
450.445.4555
514.875.4415
parkavenuebmw.com

Rive-Sud
BMW Sainte-Julie
1633, boul. Armand-Frappier
450.922.1633
514.875.4400
bmwsaintejulie.com

Blainville
Hamel BMW
620, boul. de la Seigneurie Ouest
450.437.5050
hamelbmw.com

†Les taux de financement sont offerts par Services financiers BMW, une division de BMW Canada inc., sous réserve de l'approbation du crédit, avec un terme maximal de 48/60 mois. Les concessionnaires peuvent établir leurs propres prix et facturer des frais administratifs, ce qui peut modifier le taux de pourcentage annuel ou le prix du véhicule. **Cette offre d'une durée limitée s'applique à tous les modèles Berline et Touring de Série 3 2010, excluant les modèles M3. L'offre est non monnayable, sujette à changement sans préavis, selon les disponibilités et est offerte à la location seulement. *Les taux de location sont ceux offerts par Services financiers BMW sur approbation du crédit uniquement quant aux modèles ci-après cités en stock. BMW X3 xDrive28i 2010 : le PDSF pour le modèle de base est de 39 900 $. Pour une location de 48 mois avec un taux d'intérêt annuel de 3,9 % comportant une mensualité de 468 $/499 $/549 $, un montant de 7 215 $/5 883 $/3 694 $ est exigé à la signature du contrat de location, lequel montant inclut l'acompte (si applicable), un dépôt de sécurité, la première mensualité, les frais de transport et de préparation, les frais d'administration du concessionnaire ainsi que l'enregistrement d'une hypothèque mobilière. La valeur résiduelle du véhicule à l'échéance du terme est de 17 955 $. La mensualité varie selon le montant de l'acompte versé et de la valeur résiduelle. Le kilométrage annuel alloué est de 20 000 km ; 0,15 $ du kilomètre excédentaire. BMW 328i xDrive 2010 : le PDSF pour le modèle de base est de 45 600 $. Pour une location de 39 mois avec un taux d'intérêt annuel de 2,9 % comportant une mensualité de 468 $/499 $/575 $, un montant de 7 504 $/6 405 $/3 742 $ est exigé à la signature du contrat de location, lequel montant inclut l'acompte (si applicable), un dépôt de sécurité, la première mensualité, les frais de transport et de préparation, les frais d'administration du concessionnaire ainsi que l'enregistrement d'une hypothèque mobilière. La valeur résiduelle du véhicule à l'échéance du terme est de 23 712 $. La mensualité varie selon le montant de l'acompte versé et de la valeur résiduelle. Le kilométrage annuel alloué est de 20 000 km ; 0,15 $ du kilomètre excédentaire. Conditions générales : le concessionnaire peut louer (ou vendre) à prix moindre. Le coût de l'enregistrement du véhicule, les frais d'immatriculation, les options, l'assurance et les taxes applicables sur le dépôt et sur les mensualités sont en sus. Des frais peuvent être exigés pour usure excessive. Ces offres sont d'une durée limitée, mutuellement exclusives, sujettes à la disponibilité et peuvent être modifiées ou annulées sans préavis. Le véhicule doit être livré au plus tard le 30 avril 2010. Certaines conditions s'appliquent. Consultez un concessionnaire BMW pour obtenir tous les détails. Photos à titre indicatif seulement. Les modèles BMW 2010 achetés au Canada d'un concessionnaire autorisé sont couverts par un programme d'entretien sans frais de 4 ans ou 80 000 km, selon la première éventualité. © 2010 BMW Canada inc. « BMW », le logo BMW, tous les noms de modèles BMW et toute autre famille de marques, d'images et de symboles relatifs à BMW sont la propriété exclusive et/ou des marques déposées de BMW AG utilisées sous licence.

Décalages haïtiens

VINCENT MARISSAL
CHRONIQUE

PORT-AU-PRINCE — Nous sommes assis dans la cour du ministère de la Condition féminine, à l'ombre du mausolée érigé à la mémoire des personnes mortes dans l'effondrement de l'immeuble, dont la directrice générale du Ministère.

Avec passion, Yolette Mengual, chef de cabinet de la ministre de la Condition féminine, Marjorie Michel, m'explique la teneur d'un projet de loi sur la « responsabilité paternelle ». Ce projet a été rejeté l'an dernier par les parlementaires, mais il revient maintenant par un autre canal.

En gros, il vise un problème extrêmement répandu ici: les enfants nés hors mariage et rejetés par le père.

Responsabiliser les pères délinquants en Haïti. Avec une loi? Méchant défi! La perception automatique des pensions alimentaires, un coup parti?

Je ne me moque pas, au contraire. Les hommes qui sèment à tout vent et qui prennent la poudre d'escampette, c'est véritablement une catastrophe dans un pays comme Haïti, parce que cela condamne trop souvent les enfants à la pauvreté, à l'exclusion, bref, à la rue.

Tant mieux si les politiciens, le gouvernement et les ONG s'en préoccupent et s'attèlent à une longue tâche de sensibilisation. Impossible de ne pas noter, toutefois, le décalage entre les principes d'un projet de loi comme celui-ci et la « vraie vie » de la population.

Double décalage, en fait. D'abord, entre l'État haïtien, qui s'est donné toutes les structures modernes d'un pays riche, mais qui est incapable de pourvoir aux besoins essentiels de sa population, à commencer par la sécurité.

Et puis, un décalage entre les idéaux de l'élite politique et intellectuelle et la réalité d'une majorité indigente dont le seul idéal est bien souvent de trouver de quoi bouffer pour le prochain repas.

Un autre exemple parmi tant d'autres. Il y a deux semaines, en marge de la conférence de l'ONU pour la reconstruction d'Haïti, Coca-Cola a annoncé qu'elle utiliserait les mangues haïtiennes (ah, les mangues haïtiennes…) pour fabriquer un de ses jus.

Excellente nouvelle, porteuse pour l'agriculture haïtienne.

Dans la foulée de cette annonce, un chroniqueur du journal *Le Nouvelliste*, de Port-au-Prince (pas de Trois-Rivières!), s'est mis à fantasmer sur les retombées de cette culture pour son pays, allant jusqu'à parler de la création d'une « chaire universitaire de la culture de la mangue » !

Je ne sais trop quelle université, d'ailleurs, parce qu'elles sont pratiquement toutes détruites. Vous ne pourriez pas juste planter des manguiers, pour commencer? Et trouver ensuite de nouveaux marchés pour ce produit de qualité (et pour d'autres) avant de rêver à une chaire?

> *« Les femmes sont en état de dépendance économique permanent ici. »*

L'énorme décalage entre l'élite et le peuple vient de rattraper Yolette Mengual, aussi présidente du Réseau des femmes candidates pour gagner (RFCG), un organisme voué à l'implication des femmes en politique.

Encore là, je ne me moque surtout pas. J'ai décrié trop souvent le sexisme en politique (chez nous comme ailleurs), pour ne pas être d'accord avec l'objectif visé par le groupe de M^me^ Mengual.

Mais dans l'immédiat, la situation pitoyable des femmes en Haïti, en particulier dans les camps, constitue une priorité beaucoup plus urgente.

D'ailleurs, une partie des budgets promis au RCFG, notamment 500 000$ de la Norvège, a été réaffectée à ces priorités.

Dans les camps, le Réseau fait maintenant de la sensibilisation et a créé des brigades psychosociales pour les femmes. Leur rôle est de distribuer des sifflets (pour que les femmes puissent alerter le camp si on les attaque), des lampes de poche pour se rendre aux latrines, des serviettes hygiéniques ainsi que de la nourriture.

Les brigades tentent aussi de diriger les femmes victimes d'agressions vers la police, une tâche très difficile.

Les viols dans les camps, c'est un sujet tabou ici. M^me^ Mengual affirme qu'il n'y a pas de violence systématique envers les femmes, mais elle admet l'existence d'un certain trafic.

Dans les rues, les ONG ont mis sur pied un programme pour les jeunes appelé « Travail contre comptant ». Dans certains camps, c'est plutôt « sexe contre bouffe ».

Les hommes, plus costauds, volent les coupons de rationnement remis exclusivement aux femmes et les redistribuent en échange de faveurs sexuelles. « Des hommes disent aux femmes: couche avec moi et je te donne de la bouffe ou un coupon, confirme M^me^ Mengual. On le sait, les femmes nous l'ont dit. »

En général, dans la société haïtienne, le sort des femmes est absolument navrant. En Haïti, 47% des familles sont monoparentales, l'écrasante majorité de ces familles étant dirigées, évidemment, par des femmes. Ces femmes ont en moyenne six enfants, le plus souvent de deux ou trois pères différents.

« Les femmes sont en état de dépendance économique permanent ici, explique Yolette Mengual. Elles ont besoin d'un homme pour avoir de l'argent. Elles couchent avec cet homme, elles ont un ou deux enfants, puis il s'en va et elles doivent trouver un autre homme… »

C'est encore pire depuis le tremblement de terre puisque bien des femmes ont perdu leur petit commerce de revente ou leur petit boulot.

Sur le fond, Yolette Mengual a raison: Haïti a besoin de plus de femmes élues ou au pouvoir.

Il y en avait une, d'ailleurs, au poste de premier ministre jusqu'en octobre dernier, Michèle Pierre Louis, femme brillante et respectée sur la scène internationale, mise à la porte par le Sénat sous prétexte de mauvaise gestion.

En grattant juste un peu, on découvre aussi que l'homosexualité présumée de l'ex-première ministre indisposait pas mal de monde en Haïti.

Pour joindre notre chroniqueur: **vincent.marissal@lapresse.ca**

C'est à l'école qu'on doit apprendre les langues, dit Fraser

HUGO DE GRANDPRÉ

OTTAWA — C'est aux universités, collèges et cégeps d'enseigner le français et l'anglais aux élèves et étudiants si Ottawa veut économiser sur la formation linguistique.

C'est ainsi que le commissaire aux Langues officielles, Graham Fraser, a réagi à l'enquête publiée dans *La Presse* hier, qui révélait que les coûts de la formation dans les deux langues officielles dans la fonction publique fédérale avaient explosé depuis 2001.

M. Fraser n'a pas voulu se prononcer sur le caractère raisonnable ou non de cette hausse, n'ayant pas toutes les données en sa possession. « Ces coûts sont réels, a-t-il convenu. C'est un peu pourquoi je pense que les universités doivent se rendre compte du fait que le gouvernement fédéral, qui est le plus grand employeur au Canada, a besoin d'employés bilingues. »

« On projette que, bon an, mal an, on va engager entre 12 000 et 15 000 nouveaux employés par année et que 5000 de ces emplois vont être dans des positions désignées bilingues », a fait remarquer le commissaire.

Les données publiées dans *La Presse* hier démontraient que les coûts de la formation avaient été multipliés en moyenne par cinq depuis une dizaine d'années dans une trentaine de ministères, sociétés d'État et organismes fédéraux.

Lisez une version plus détaillée de ce texte sur www.cyberpresse.ca.

LOTO QUÉBEC Résultats des tirages du 2010-04-12

lotoquebec.com/video

La Quotidienne 3 744 4 4007
Triplex 03 05 06 13 25
Banco 02 06 13 14 15 33 37 39 40 42 46 48 49 51 54 59 61 62 64 70
Astro Jour - Mois - Année - Signe 17 MAI 27 CAPRICORNE
Extra 6471897

$100 MILLION$ FORTUNE
UN NOUVEAU BILLET À GRATTER QUI OFFRE 100 MILLIONS DE DOLLARS EN LOTS À TRAVERS LE PAYS!

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

ÇA ROULE EN 2010

Le choix logique

La gamme Subaru 2010 ne cesse de remporter des honneurs.

Meilleur choix sécurité†
INSURANCE INSTITUTE FOR HIGHWAY SAFETY

★★★★★ NHTSA www.nhtsa.gov
Cote de résistance aux impacts 5 étoiles††

2010 Prix Valeurs Résiduelles alg Automotive Lease Guide‡
UNITED STATES ■ CANADA ■ EUROPE
Meilleure marque grand public

À la location 0$ DÉPÔT DE SÉCURITÉ
km alloués: 24 000 km
km excédentaires: 0,10 $/km

FORESTER 2.5X 2010
Location à partir de 359$* par mois/48 mois
Taxes en sus

À la location :
• Comptant exigé : 857,85 $ (taxes en sus) ou échange équivalent
• Montant total exigé avant le début de location : 1 390,44 $ (taxes incluses)

Ou à l'achat au comptant à partir de 25 995$◊
Taxes, transport et préparation en sus

IMPREZA 2.5i 4 portes 2010
Location à partir de 239$** par mois/48 mois
Taxes en sus

À la location :
• Comptant exigé : 2 189,38 $ (taxes en sus) ou échange équivalent
• Montant total exigé avant le début de location : 2 757,96 $ (taxes incluses)

Ou à l'achat au comptant à partir de 20 995$◊
Taxes, transport et préparation en sus

Japonais et plus encore !
• Système de **traction intégrale symétrique à prise constante** Subaru
• Moteur BOXER SUBARU de haute performance
• Système de contrôle de la dynamique du véhicule
• Nombreuses caractéristiques de sécurité

Aussi disponible : IMPREZA 2.5i **5 portes** 2010

www.quebec.concessionsubaru.ca

LACHUTE SUBARU BROWNSBURG
CONCEPT AUTOMOBILES GRANBY
JOHN SCOTTI SUBARU ANJOU
SUBARU AUTO CENTRE MONTRÉAL
SUBARU DE LAVAL ADM AUTOMOBILES
SUBARU BROSSARD BROSSARD
SUBARU SAINTE-AGATHE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
SUBARU SAINT-HYACINTHE SAINT-HYACINTHE
SUBARU REPENTIGNY REPENTIGNY
SUBARU DES SOURCES DOLLARD-DES-ORMEAUX
CARREFOUR SUBARU AUTO SAINTE-ROSE, LAVAL
JOLIETTE SUBARU JOLIETTE

Traction intégrale
SUBARU

* Pour le modèle Forester 2.5X 2010 (AJ1X0), 5 vitesses, transmission manuelle. ** Pour le modèle Impreza 2.5i 4 portes 2010 (AF1BP), 5 vitesses, transmission manuelle. À la location, les frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers sont inclus. Transport et préparation inclus. Immatriculation (prix varie selon le client) et assurances en sus. Recyclage Québec, droit sur les pneus neufs inclus. ◊ Prix de détail suggéré du fabricant. Les frais de transport et de préparation (1 525,00 $), d'inspection, d'immatriculation, d'assurance, de consultation du RDPRM et du concessionnaire ainsi que les taxes sont en sus. † Mention « Meilleur choix sécurité » pour tous les modèles 2010, à l'exception de l'Impreza WRX STI. Une cote « Bonne » constitue la meilleure cote possible à l'essai de résistance de toit (test de capotage) ainsi que dans les essais de collision frontale déportée à 40 mi/h (64 km/h), de collision latérale à 31 mi/h (49,8 km/h) et de collision arrière à 20 mi/h (32 km/h) réalisés par l'Institut des assureurs américains (IIHS) (www.iihs.org). Un véhicule doit avoir obtenu la cote « Bonne » aux quatre essais de collision et doit offrir un programme de stabilité électronique (ESC) (Contrôle de la dynamique du véhicule) pour mériter la distinction « Meilleur choix sécurité ». †† Les cotes de sécurité du gouvernement américain font partie du programme d'évaluation des nouveaux véhicules de la National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA) (www.safercar.gov). Une cote cinq étoiles représente la cote la plus élevée du gouvernement pour a) les sièges du conducteur et du passager avant dans les essais de collision frontale, et b) les sièges avant et arrière dans les essais de collision latérale. ‡ Prix valeurs résiduelles 2010 ALG Canada pour la gamme Subaru : première position au classement général, catégorie marque grand public. Prix Valeurs Résiduelles 2010 ALG Canada pour la Impreza, segment voiture semi-compacte, et la Impreza WRX STI, segment voiture sport. Le concessionnaire peut offrir un prix ou taux moindre. Offres applicables sur approbation de crédit des Services Financiers Subaru par TCCI. Pour plus d'information sur ces offres, voyez votre concessionnaire Subaru participant. Photo(s) à titre indicatif seulement. Offres valables jusqu'au 30 avril 2010.

PHOTO JIM WATSON, AFP

La Maison-Blanche a qualifié de remarquable la décision du président ukrainien Viktor Ianoukovitch (ci-dessus en compagnie de l'hôte du sommet, Barack Obama) d'abandonner son uranium hautement enrichi.

PHOTO JIM YOUNG, REUTERS

Autre gain pour Washington, cette fois sur le front iranien : les présidents américain et chinois, Barack Obama et Hu Jintao, seraient tombés d'accord hier sur la nécessité d'imposer de nouvelles sanctions à la République islamique.

L'Ukraine répond à l'appel d'Obama

Au sommet sur le nucléaire, Kiev s'engage à se débarrasser de tous ses stocks d'uranium enrichi

RICHARD HÉTU
COLLABORATION SPÉCIALE

NEW YORK — Le sommet de deux jours sur la sécurité nucléaire dans le monde a accouché d'une réalisation majeure peu avant son ouverture officielle hier à Washington: à la suite d'une rencontre de son président avec l'hôte de la rencontre, Barack Obama, l'Ukraine s'est engagée à se débarrasser de l'intégralité de son uranium hautement enrichi d'ici 2012.

« C'est quelque chose que les États-Unis tentent d'accomplir depuis plus de 10 ans », a déclaré le porte-parole de la Maison-Blanche, Robert Gibbs, qualifiant de « remarquable » la décision du président Viktor Ianoukovitch lors d'une conférence de presse. « C'est assez pour construire plusieurs armes nucléaires », a-t-il ajouté en précisant que les stocks ukrainiens d'uranium enrichi atteignent « environ 90 kg ».

Les États-Unis fourniront à l'Ukraine l'aide technique et financière nécessaire à la mise en oeuvre de cet engagement, qui représente une victoire pour l'administration américaine.

Al-Qaeda

Moins d'une semaine après avoir signé avec son homologue russe un nouveau traité START de désarmement nucléaire, le président Obama a convié pas moins de 47 pays à un sommet exceptionnel, dont l'enjeu principal est la sécurisation des matériaux nucléaires tels que le plutonium et l'uranium. Au total, 38 chefs d'État et de gouvernement se sont déplacés pour participer à cette rencontre, la plus importante organisée par les États-Unis depuis la conférence de San Francisco d'avril 1945 qui a donné naissance aux Nations unies.

L'administration américaine veut que les dirigeants du monde profitent de ce sommet pour s'engager à sécuriser davantage leurs matériaux nucléaires, afin d'éviter qu'ils aboutissent entre les mains de groupes terroristes.

« Nous savons que des organisations comme Al-Qaeda sont en train d'obtenir une arme nucléaire, une arme de destruction massive qu'elles n'auront aucun scrupule à utiliser », a déclaré le président Obama à la veille de l'ouverture du sommet.

« Ce sommet a pour but de mettre la communauté internationale sur la voie d'une maîtrise du matériel nucléaire dans un temps imparti et avec un programme de travail spécifique », a-t-il ajouté.

Dans la foulée de l'entente avec l'Ukraine, les États-Unis devraient signer aujourd'hui avec la Russie un accord de réduction de leurs stocks de plutonium. Aux termes de cette entente, les deux pays se débarrasseraient de 34 tonnes de plutonium de qualité militaire en le brûlant dans des réacteurs.

Sanctions contre l'Iran

L'Iran n'a pas été invité à Washington et n'apparaît pas à l'ordre du jour officiel, mais ses ambitions nucléaires ont déjà fait l'objet de discussions hier lors des entretiens bilatéraux en marge du sommet. Le président américain a notamment soulevé cette question avec son homologue chinois Hu Jintao, dont le pays résiste depuis longtemps à l'adoption de nouvelles sanctions contre Téhéran.

Or, les deux présidents seraient tombés d'accord sur la nécessité d'imposer de nouvelles sanctions, selon des responsables américains.

« Ils sont prêts à travailler avec nous », a déclaré Jeff Bader, du Conseil pour la sécurité nationale, en faisant allusion aux Chinois lors d'un point de presse. « Les deux présidents ont convenu que les deux délégations devraient travailler de concert sur des sanctions. »

« Nous nous attendons à une entente ce printemps », a déclaré de son côté Ben Rhodes, autre responsable du Conseil pour la sécurité nationale.

Malgré ses démentis répétés, l'Iran est soupçonné de vouloir se doter de l'arme nucléaire sous le couvert d'un programme civil.

Les présidents américain et chinois se sont entretenus pendant une heure et demie. Ils ont également abordé la question du taux de change de la monnaie chinoise, un des sujets de discorde récurrents entre Washington et Pékin.

VENTE « DÉMO » DU PRINTEMPS

X3 xDrive**28i** 2010
« Démo » Stock #1052 (10 000 km)
Location **599**$/mois taxes inclues

X3 xDrive**28i** 2010
« Démo » Stock #1085 (8 000 km)
Location **609**$/mois taxes inclues

X3 xDrive**28i** 2010
« Démo » Stock #10194 (6 500 km)
Location **629**$/mois taxes inclues

* Entretien régulier inclus pour 4 ans
* Protection en cas d'usure excessive incluse

0$ comptant | 16 000 km/année
0$ dépôt de sécurité | 48 mois de location

BMW Canbec
4090, Jean-Talon Ouest
Montréal
bmwcanbec.com
1.866.232.4616

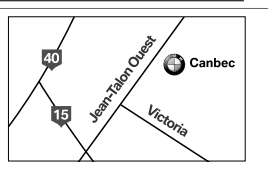

ISOTOPES MÉDICAUX

Le Canada retournera son uranium irradié aux États-Unis

LA PRESSE CANADIENNE

WASHINGTON — Le Canada veillera à ce que ses stocks d'uranium très enrichi, qu'il importe des États-Unis pour fabriquer des isotopes médicaux, retournent au sud de la frontière après avoir été utilisés, a déclaré hier le premier ministre Stephen Harper.

M. Harper a annoncé que le Canada et les États-Unis avaient conclu une entente afin de s'assurer que les centaines de kilogrammes de la dangereuse substance, présentement conservés aux Laboratoires de Chalk River en Ontario, reprendraient la direction des États-Unis.

Ottawa entend ainsi contribuer aux efforts menés par Washington pour éviter que des terroristes ne mettent la main sur de la matière nucléaire.

Cet engagement fait partie de la contribution d'Ottawa aux efforts menés par Washington pour éviter que des terroristes ne mettent la main sur de la matière nucléaire afin de commettre des attentats atomiques.

« Le Canada reconnaît que le terrorisme nucléaire est une menace sérieuse à la sécurité internationale », a affirmé Stephen Harper depuis Washington, où il participe au sommet sur la sécurité nucléaire du président Barack Obama.

« Les terroristes pourraient utiliser l'uranium très enrichi qui se trouve dans le combustible nucléaire irradié pour fabriquer des bombes. La meilleure façon d'empêcher cela, c'est de garder cette substance dans des conditions de sécurité maximales. » Le premier ministre Harper a précisé que, à partir de cette année et pour les huit ans qui suivront, l'uranium sera acheminé aux États-Unis. Le département américain de l'Énergie le transformera afin qu'il ne puisse plus entrer dans la fabrication d'armes nucléaires.

Chef de file

Le réacteur de Chalk River est le chef de file mondial dans le domaine de la production d'isotopes médicaux. Mais une fois les isotopes fabriqués, l'uranium est conservé au Canada où il s'accumule depuis 20 ans.

Cette situation a mis le Canada dans une position délicate durant le sommet, puisqu'il compte parmi ceux qui militent pour que tous les pays utilisent de l'uranium faiblement enrichi plutôt que très enrichi – le terme technique pour l'uranium de qualité militaire –, alors qu'il n'avait toujours pas réglé la question de ses propres stocks de matière nucléaire.

M. Harper a insisté sur le fait qu'il n'y avait jamais eu de risque que l'uranium de Chalk River se retrouve en la possession de terroristes et que le système de sécurité canadien pour ce type de substances était de « calibre international ».

LE TOUR DU GLOBE

ÉTATS-UNIS

Clinton à la Cour suprême ?

La Maison-Blanche s'est attelée hier à éteindre les rumeurs de plus en plus insistantes selon lesquelles Barack Obama pourrait choisir de nommer Hillary Clinton à la Cour suprême, pour succéder à John Paul Stevens, bientôt 90 ans, qui se retire. « Elle fait un travail formidable et le président va la garder à son poste de secrétaire d'État », a déclaré le porte-parole de la Maison-Blanche, Robert Gibbs, lors d'un point de presse. C'est un sénateur républicain influent, Orrin Hatch, qui a lancé l'idée la fin de semaine dernière. AFP

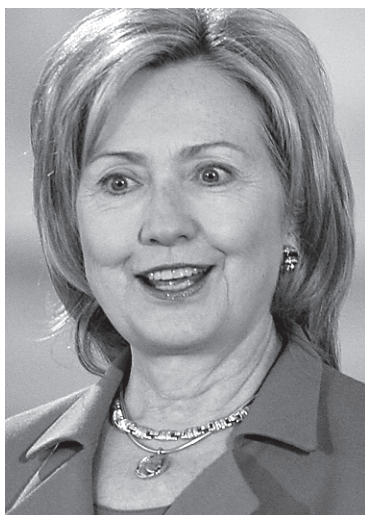

PHOTO ARCHIVES AP

Hillary Clinton

IRLANDE DU NORD

Attentat à Belfast

Une voiture piégée a explosé tôt hier près des services britanniques du renseignement intérieur (MI5), dans la banlieue de Belfast, le jour où l'Irlande du Nord prenait en main sa police et sa justice dans le cadre d'un accord historique contesté par les dissidents républicains. La bombe, qui a explosé peu après minuit, n'a fait qu'un blessé léger. Mais l'attentat est symbolique, car il intervient le jour où sont transférés de Londres vers Belfast les pouvoirs de police et de justice, dernière étape du processus de paix entre catholiques et protestants. AFP

THAÏLANDE

Résoudre la crise

Le ministre thaïlandais des Affaires étrangères, Kasit Piromya, espère que des négociations seront engagées « dans les prochains jours » pour résoudre la crise sanglante que traverse son pays, la plus grave en 18 ans. Il a cependant exclu, hier, un retour aux affaires de l'ancien premier ministre en exil Thaksin Shinawatra, dont les partisans, les « chemises rouges », manifestent depuis un mois pour réclamer la démission de l'actuel premier ministre Abhisit Vejjajiva et des élections législatives anticipées. Des combats de rue ont fait 21 morts et plus de 860 blessés dans le centre de Bangkok samedi. AFP

KIRGHIZISTAN

Bakiev n'en démord pas

Le président déchu, Kourmanbek Bakiev, a défié hier le gouvernement provisoire : il est apparu devant des milliers de ses partisans, alors que le nouveau pouvoir tente d'éviter la faillite économique et politique du pays. La situation restait stable hier, et les États-Unis ont même repris le transit de troupes vers l'Afghanistan à leur base de Manas, près de la capitale. Debout devant la foule dans son village de Teiit, Bakiev a une nouvelle fois refusé de démissionner, alors qu'il a perdu le pouvoir depuis sa fuite de Bichkek. AFP

L'ÉVÉNEMENT CHARGÉ À BLOC GMC

ENTRETIEN Goodwrench GMC 750 $*

Recevez maintenant
une carte Goodwrench d'une valeur de 750 $
valable pour le service et les pièces GM.

Modèle SLE illustré

Un «Meilleur achat» de Consumers Digest[4]

GMC TERRAIN

27 465 $[1] PDSF

ROUTE : 6,1 L/100 km (46 mi/gal)
VILLE : 9,2 L/100 km (31 mi/gal)[2]

★★★★★ Sécurité 5 étoiles en cas d'impact[3]

GMC CANYON 2 x 4 à cabine classique

13 999 $[5] PRIX À L'ACHAT

Inclut 7 500 $[6] de rabais à la livraison et 1 000 $ de rabais fidélité aux propriétaires de GM.

ROUTE : 7,8 L/100 km (36 mi/gal)
VILLE : 11,3 L/100 km (25 mi/gal)[2]

Un «Meilleur achat» de Consumers Digest[4]

Modèle SLT illustré

Modèle SLT illustré

GMC SIERRA SL 4 x 4 à cabine allongée

26 999 $[5] PRIX À L'ACHAT

Inclut 7 000 $[6] de rabais à la livraison, 1 000 $ de rabais fidélité aux propriétaires de GM ainsi que 1 000 $ de rabais aux propriétaires actuels de camions.

COMPRENANT
- Moteur V8 de 4,8 L
- Boîte automatique 4 vitesses
- Freins ABS aux 4 roues
- Roues de 17 po à habillage chromé
- Différentiel à blocage
- Équipement spécial de remorquage

ROUTE : 11,4 L/100 km (25 mi/gal)
VILLE : 15,9 L/100 km (18 mi/gal)[2]

★★★★★ Sécurité 5 étoiles en cas d'impact[3]

SL 4 x 4 à cabine multiplace

27 999 $[5] PRIX À L'ACHAT

Inclut 7 000 $[6] de rabais à la livraison, 1 000 $ de rabais fidélité aux propriétaires de GM ainsi que 1 000 $ de rabais aux propriétaires actuels de camions.

COMPRENANT
- Moteur V8 de 4,8 L
- Boîte automatique 4 vitesses
- Freins ABS aux 4 roues
- Roues de 17 po à habillage chromé
- Différentiel à blocage
- Régulateur de vitesse

ROUTE : 11,4 L/100 km (25 mi/gal)
VILLE : 15,9 L/100 km (18 mi/gal)[2]

★★★★★ Sécurité 5 étoiles en cas d'impact[3]

GM Canada
LA MEILLEURE PROTECTION AU PAYS
5 ANS / 160 000 KM*
• GARANTIE LIMITÉE SUR LES COMPOSANTS DU GROUPE MOTOPROPULSEUR
• ASSISTANCE ROUTIÈRE
• TRANSPORT DE COURTOISIE
* SELON LA PREMIÈRE ÉVENTUALITÉ. CAMIONS POIDS MOYEN EXCLUS. DÉTAILS SUR LA GARANTIE LIMITÉE CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE.

GMC
offresgmc.ca

L'Association des concessionnaires Buick-GMC du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers et s'appliquant aux modèles 2010 neufs suivants : Terrain SLE (TLF26/R7A), Canyon 2x4 à cabine classique (TS15403/1SA), Sierra SL 4x4 à cabine allongée (TK10753/1SF) et Sierra SL 4x4 à cabine multiplace (TK10543/1SF). Les modèles illustrés comprennent certaines caractéristiques offertes en option à un coût additionnel. *Du 2 mars au 31 mai 2010, le client reçoit une carte d'entretien Goodwrench (« Carte ») prépayée d'une valeur de 750 $ à l'achat, au financement ou à la location d'un véhicule 2009 ou 2010 neuf Chevrolet, Buick ou GMC admissible, chez les concessionnaires participants du Canada, et ce, sous condition d'un paiement supplémentaire de 0,01 $. Les véhicules non admissibles sont : la Camaro, la Corvette ZR1, l'Aveo et la Cobalt de Chevrolet ; la G3, la G5 et la Vibe de Pontiac ; les véhicules Cadillac et les camions poids moyen. Valable pour les ventes au détail uniquement. Vous pouvez obtenir une liste des concessionnaires participants en composant le 1 800 463-7483 ou en visitant goodwrench.ca. La carte est valable à l'achat du service et de l'entretien recommandés dans votre manuel du propriétaire, incluant l'entretien esthétique, et/ou à l'achat de pièces neuves GM approuvées (excluant les pneus d'hiver) nécessaires pour le service ou l'entretien du véhicule correspondant. Les pièces GM approuvées doivent être des pièces d'origine GM ou ACDelco, achetées chez General Motors. La carte est valable uniquement à l'achat de service, d'entretien et/ou d'une nouvelle pièce GM approuvée recommandés pour les véhicules admissibles dont le numéro d'identification du véhicule (« NIV ») est indiqué sur la Carte. Les clients admissibles recevront la Carte de la part de leur concessionnaire environ 6 à 8 semaines après l'achat du véhicule. Le client doit présenter la Carte au moment de l'achat de service, d'entretien ou de pièces. Les fac-similés et les photocopies ne sont pas acceptés. Dans le cas de cartes perdues ou volées, veuillez composer le 1 866 874-9018 (des frais peuvent s'appliquer pour le remplacement de la Carte). La Carte expire trente-six (36) mois suivant la date d'achat du véhicule indiquée sur la Carte. La Carte ne peut être transférée à un autre NIV et n'est pas monnayable. Cette offre ne peut être combinée avec certaines autres offres incitatives d'achat offertes aux clients sur les véhicules GM. D'autres conditions et restrictions s'appliquent. Nul là où la loi l'interdit. Détails chez votre concessionnaire GM. 1. PDSF - Prix de détail suggéré par le fabricant. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre.2. Selon le Guide de consommation de carburant 2010 du gouvernement des États-Unis font partie du programme d'évaluation des nouveaux véhicules de la NHTSA (www.safercar.gov). 4. Le sceau « Best Buy » est une marque déposée de Consumers Digest Communications, LLC, utilisée sous licence. 5. Transport (1 350 $), frais d'immatriculation, assurance et toutes taxes en sus. Les frais liés à l'inscription au RDPRM, si applicables, et les droits sur les pneus sont en sus et payables à la livraison. Inclut les rabais à la livraison de 7 500 $ pour Canyon et de 7 000 $ et 1 000 $ pour Sierra si vous êtes présentement propriétaire d'un camion. Le rabais de 1 000 $ pour les propriétaires de camion est une offre incitative (taxes incluses) offerte au client par le fabricant et est offert aux clients qui possèdent un camion GM ou un camion de la concurrence immatriculée et assurée (au Canada) au nom du client depuis les six derniers mois. Le rabais s'applique à l'achat, au financement ou à la location d'un des véhicules neufs admissibles 2009 ou 2010 suivants : le Silverado poids léger ou l'Avalanche de Chevrolet ou le Sierra poids léger de GMC, livré entre le 12 mars et le 30 avril 2010. Détails chez votre concessionnaire. 6. Les rabais de 7 000 $ et 7 500 $ sont des crédits de livraison (taxes exclues) offerts au concessionnaire par le fabricant, s'appliquant respectivement aux modèles Sierra 1500 et Canyon 2010 de GMC. Autres rabais offerts sur la plupart des modèles. Offres s'appliquant aux modèles neufs ou de démonstration. La GMCL se réserve le droit de modifier ou de mettre fin à ces offres, en tout ou en partie, pour quelque raison que ce soit et en tout temps, sans préavis. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être combinées avec aucune autre offre ni aucun autre programme incitatif d'achat, à l'exception des programmes de La Carte GM, de prime pour étudiants (visitez primegmpouretudiants.ca) et de GM Mobilité. Le concessionnaire peut vendre à un prix moindre. Une commande ou un échange entre concessionnaires peut être requis. **Pour de plus amples renseignements, passez chez votre concessionnaire, composez le 1 800 463-7483 ou visitez gm.ca.**

PHOTO PETR DAVID JOSEK, AP

Mer de chandelles, place Pilsudski, au cœur de Varsovie. Un spectacle d'une beauté funèbre.

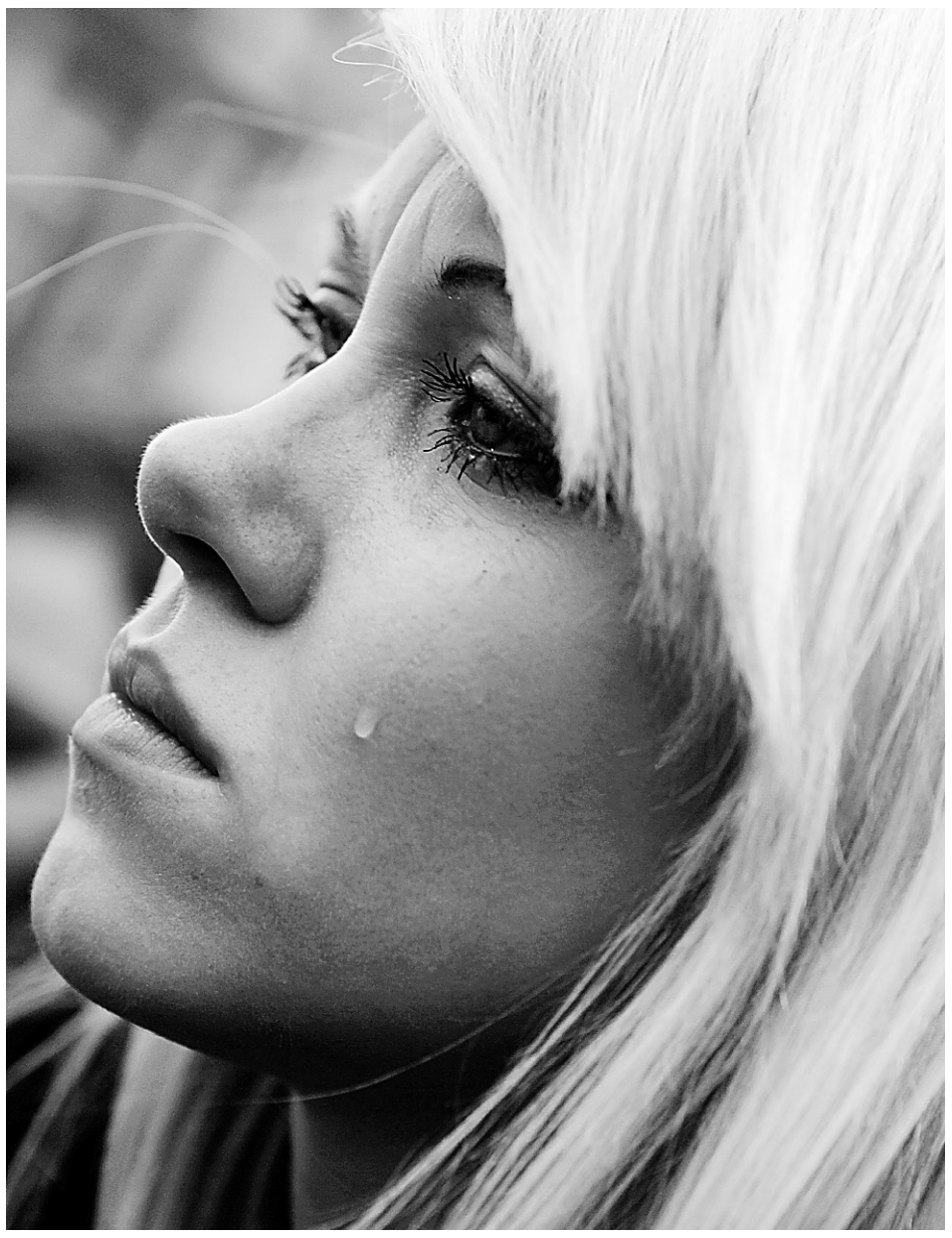

PHOTO PETR JOSEK, REUTERS

Une jeune fille en pleurs, devant le palais présidentiel de Varsovie.

Pologne Après le crash, le deuil

Varsovie la veuve

Des drapeaux en berne. Des lampions à perte de vue. Une foule vêtue de noir. La capitale polonaise a des airs de veuve depuis le décès du président Lech Kaczynski et de 95 autres hauts dignitaires, samedi. Dans une atmosphère chargée d'émotion, mais tout en retenue, les Polonais tentent tant bien que mal de donner un sens à la tragédie aérienne qui a fauché leur élite politique et militaire, raconte notre envoyée spéciale.

MALI ILSE PAQUIN
COLLABORATION SPÉCIALE

VARSOVIE — Un silence de cathédrale régnait sur le centre de Varsovie, hier. L'oeil humide, l'air grave, des milliers de Polonais se sont recueillis devant le palais présidentiel blanc.

Le spectacle était d'une beauté funèbre. Des centaines de chandelles rouges et blanches, aux couleurs du drapeau polonais, éclairaient des gerbes de fleurs et des photos du défunt président Lech Kaczynski. Une forte odeur d'huile émanait des flammes vacillantes.

Des hommes, des femmes et des enfants venus des quatre coins du pays donnaient sans un mot les bougies à de jeunes scouts qui les déposaient devant les grilles présidentielles.

Susan Lopacinska était fascinée par la foule muette. « Cet endroit est normalement animé et bruyant, comme Trafalgar Square à Londres », dit la jeune traductrice.

« Dépêchez-vous à aimer les gens, ils nous quittent si rapidement. » Ce vers célèbre du poète et prêtre Jan Twardowski était inscrit en noir sur une grande affiche.

Obsèques samedi

Cet adage reflétait bien les pensées des Polonais, qui semblaient toujours sous le choc de la disparition du président. Le corps de sa femme Maria a été identifié hier seulement, grâce à une gravure sur son alliance.

L'identification des 94 autres passagers pourrait prendre plusieurs jours, car la majorité des dépouilles sont méconnaissables.

Leur avion s'est écrasé en route vers Katyn, où ils devaient commémorer le 70e anniversaire de l'exécution de 22 000 officiers polonais par les forces soviétiques.

Les obsèques en l'honneur des disparus doivent avoir lieu samedi, au terme d'une semaine de deuil national. Le président russe Dimitri Medvedev et la chancelière allemande Angela Merkel ont déjà confirmé leur participation aux funérailles de leur homologue.

« Pour nous, c'est comparable à l'assassinat de John F. Kennedy. »
— Konrad Szymanski, parlementaire européen

Toutefois, le corps de Lech Kaczynski sera exposé au public dès aujourd'hui. Helena Szhmuska, économiste âgée de 37 ans, compte y être.

« Ma mère a pleuré lorsqu'elle a appris la tragédie, raconte-t-elle. Nous ne pouvions croire ce qui venait de se produire. »

« Pour nous, c'est comparable à l'assassinat de John F. Kennedy », dit de son côté Konrad Szymanski, parlementaire européen dont les deux jeunes enfants brandissaient des drapeaux polonais. « Il y a toujours une part de mystère dans les écrasements d'avion. »

Pressions sur le pilote ?

Le président pourrait avoir joué un rôle dans l'accident. Des rumeurs voulant que Lech Kaczynski ait fait pression sur les pilotes pour atterrir à Smolensk, malgré un épais brouillard, circulent depuis hier. Des contrôleurs russes avaient prévenu l'équipage des mauvaises conditions météorologiques.

Un journaliste de l'Agence France-Presse a évoqué un précédent. Lors d'un vol en août 2008, Lech Kaczynski avait ordonné au pilote d'atterrir à Tbilissi, en Géorgie, contrairement à l'itinéraire prévu. Un adjoint du président avait annoncé aux journalistes : « On atterrit à Tbilissi, le président en a donné l'ordre. Il est le chef suprême des armées. »

Le procureur général polonais, Andrzej Seremet, a tenté d'étouffer ces rumeurs hier. « À l'état actuel de l'enquête, il n'y a pas d'informations en ce sens », a-t-il déclaré à des journalistes. Il a néanmoins précisé que les conversations des pilotes seraient étudiées par des experts.

Une tragédie pour un bien

La foule rassemblée à Varsovie pleurait non seulement le politicien, elle regrettait la disparition d'un « homme bon ». Des témoignages élogieux dans la presse brisaient l'image sévère de Lech Kaczynski.

« Je n'étais pas d'accord avec ses idées, mais c'était un politicien honnête, une bonne personne », dit Paul Grygolunas, 60 ans, à *La Presse*.

Le père de famille Zbigniew Majewski avait changé d'opinion sur Kaczynski depuis sa mort. « Des gens qui ont travaillé pour lui m'ont dit qu'il était gentil et agréable. Ils l'aimaient bien », dit l'homme de 36 ans, qui avait amené ses trois jeunes filles avec lui, comme beaucoup d'autres parents.

Il parvenait tout de même à trouver un côté positif au drame : un chapitre noir de l'histoire polonaise est enfin sorti de l'ombre.

« Grâce à ce drame, le monde entier sait maintenant à propos du massacre de Katyn », dit M. Majewski.

— Avec l'AFP

Le pape hors la loi ?

Des athées britanniques veulent faire arrêter Benoît XVI pour « crimes contre l'humanité » pendant sa prochaine visite

D'APRÈS AFP

LONDRES — Deux militants britanniques de l'athéisme veulent faire arrêter le pape Benoît XVI pour « crimes contre l'humanité », à l'occasion de sa visite au Royaume-Uni, après les accusations selon lesquelles il aurait couvert les agissements de prêtres pédophiles, a annoncé hier leur avocat.

Le scientifique britannique Richard Dawkins et l'auteur américano-britannique Christopher Hitchens ont l'intention de saisir la justice britannique et la Cour pénale internationale (CPI) de La Haye, a indiqué l'avocat de M. Dawkins, Mark Stephens, dans le *Guardian*.

Interrogé par l'Agence France-Presse, Dapo Akande, expert en droit international à l'Université d'Oxford, a estimé que cette tentative n'avait « aucune chance » d'aboutir, le pape bénéficiant de l'immunité « en tant que chef d'État ».

Le pape « n'est pas au-dessus de la loi », a cependant estimé Christopher Hitchens dans la presse britannique. « La dissimulation institutionnalisée de viols d'enfants est un crime, dans toutes les législations. »

Le Saint-Père est accusé d'avoir couvert les agissements de prêtres pédophiles avant de devenir pape en 2005. « C'est un homme dont l'instinct a été, quand ses prêtres se sont retrouvés pris sur le fait, de dissimuler le scandale », a déclaré Richard Dawkins au *Sunday Times*.

« Nouvel athéisme »

Les deux intellectuels sont considérés comme des figures de proue du « nouvel athéisme » qui prône une attitude plus critique vis-à-vis de la religion.

Un juge britannique peut délivrer un mandat d'arrêt contre un étranger en visite au Royaume-Uni. En décembre dernier, l'ex-ministre israélienne des Affaires étrangères, Tzipi Livni, avait annulé in extremis un voyage à Londres après qu'un mandat d'arrêt eut été lancé à la suite d'une plainte d'associations pro-palestiniennes. Après cet incident, la Grande-Bretagne a promis de réfléchir « d'urgence » à une modification de sa législation.

En 1998, l'ancien dictateur chilien Augusto Pinochet avait été arrêté au Royaume-Uni, mais cela faisait suite à un mandat d'arrêt espagnol et non à une procédure entamée sur le sol britannique.

Immunité, vraiment ?

Me Stephens estime que le pape ne bénéficie pas de l'immunité réservée aux chefs d'État, car le Vatican n'est « pas un État ». Des experts considèrent que la Cité ne remplit pas certains critères nécessaires pour former un État. Par exemple, elle ne possède pas de véritable population, mais seulement un gouvernement.

« Le Vatican est reconnu en tant qu'État par le Royaume-Uni et d'autres États », a toutefois souligné Dapo Akande, de l'Université d'Oxford. Une tentative similaire avait déjà échoué il y a deux ans aux États-Unis, a-t-il rappelé.

Quant à une procédure devant la Cour pénale internationale (CPI) pour crimes contre l'humanité, elle est « difficile à imaginer », a estimé Adam Roberts, professeur de relations internationales à Oxford.

« Il faudrait des preuves solides que les actes incriminés font partie d'une attaque systématique et répandue contre une population civile. Il est difficile d'imaginer que la CPI considère les agressions sexuelles des prêtres catholiques comme étant ce genre de crimes », a-t-il indiqué à l'AFP.

LE « VRAI PROBLÈME »

Le numéro deux du Vatican, le cardinal secrétaire d'État Tarcisio Bertone a une nouvelle fois récusé hier le lien entre les cas récents de pédophilie de la part du clergé et la question du célibat des prêtres, estimant que « le problème » est lié à l'homosexualité. « Nombre de psychologues, de psychiatres, ont démontré qu'il n'y a pas de relation entre célibat et pédophilie, mais beaucoup d'autres ont démontré, et m'ont dit récemment qu'il y a une relation entre homosexualité et pédophilie, a affirmé Mgr Bertone. C'est la vérité, c'est le problème. » Mgr Bertone a annoncé hier à Santiago du Chili que le pape Benoît XVI préparait « d'autres initiatives » face aux scandales de pédophilie au sein de l'église, après la publication d'une série de directives. « Je ne peux pas anticiper, mais d'autres initiatives sont à l'étude. Cela ne manquera pas de surprendre. » — d'après AFP

Entrevue avec le journaliste Charles Bowden, auteur d'un essai sur Ciudad Juárez

« Mexico ne combat pas les cartels »

Plus de 2700 meurtres ont été commis à Ciudad Juárez en 2009, trois fois plus que dans la plus violente des villes américaines. Le journaliste et auteur Charles Bowden vient de publier son onzième ouvrage, *Murder City*, un essai décapant sur la violence dans cette ville mexicaine rongée par le narcotrafic. *La Presse* l'a joint à son domicile de Tucson, en Arizona.

NICOLAS BÉRUBÉ

PHOTO GUILLERMO ARIAS, AP

S'il faut en croire le journaliste Charles Bowden, Mexico « a besoin de l'argent du narcotrafic pour ne pas s'effondrer ». Sur la photo, une nouvelle victime des cartels de la drogue, dans les environs de Ciudad Juárez, hier.

Q Qu'est-ce qui crée toute cette violence?

R Contrairement à ce qu'affirment les autorités, la violence n'est pas le résultat d'une guerre entre les cartels. Sauf exception, les gens qui sont tués ne sont pas d'importants acteurs, mais des petites gens, des pauvres. Les meurtriers ne sont jamais inquiétés. En 2009, il y a eu 2700 meurtres à Ciudad Juárez. Vous savez combien de suspects ont été arrêtés? Trente. Tout cela, dans une ville qui compte 11 000 militaires et policiers. Des organisations étrangères ont calculé que 93 % des personnes arrêtées au Mexique ne passent jamais devant le juge. Il n'y a pas de système de justice au Mexique. Il est temps de cesser de se raconter des histoires.

Q Le gouvernement mexicain réussit-il à améliorer les choses?

Non, car les trafiquants sont plus riches que lui. Les cartels touchent de 30 à 40 milliards de dollars chaque année. Ils n'enterrent pas cet argent dans la cour: ils achètent des commerces, des propriétés, investissent, paient des taxes et des pots-de-vin. Cela fait partie de l'économie. Le président le sait. Tout le monde sait cela au Mexique. Le gouvernement ne combat pas les cartels. Il a besoin de l'argent du narcotrafic pour ne pas s'effondrer. La guerre contre la drogue au Mexique a tué 19 000 Mexicains depuis 2006. Combien de soldats sont morts? Moins de 100. Si c'est une guerre, pourquoi les soldats ne meurent-ils pas? Les soldats ne se battent pas. Ils s'enrichissent avec les narcodollars.

Q Dans votre livre, vous affirmez que les policiers de Ciudad Juárez ont peur de l'armée.

R Le 31 mars 2008, 50 policiers en uniforme, cagoulés, ont manifesté à Juárez pour dénoncer la brutalité de l'armée à l'endroit de leurs collègues, qui sont enlevés et tués.

En envoyant l'armée à la frontière, en 2006, le président Calderón a ouvert une boîte de Pandore. Maintenant, l'armée veut sa part du gâteau. La corruption est incroyable. Quand l'armée arrête quelqu'un au Mexique, il ne réapparaît pas vivant.

Le haut responsable du Comité des droits de l'homme du gouvernement mexicain a reçu de 200 à 300 plaintes contre l'armée en 2008. Il a commencé à poser des questions. Sa vie a été mise en danger. Il a fui le pays et vit maintenant au Texas. Ce n'est pas un extrémiste. C'est un homme respectable de 63 ans, qui ressemble aujourd'hui à un fantôme.

Q Dans votre livre, vous attribuez une grande partie de la pauvreté du Mexique au traité de libre-échange.

R L'accord de libre-échange (ALENA) a été très payant pour les investisseurs, mais dévastateur pour la population du Mexique. Du jour au lendemain, le Mexique a été inondé par des produits de l'industrie agroalimentaire américaine, subventionnés à coup de milliards par Washington. Les fermiers mexicains ne pouvaient pas la concurrencer. Ils ont abandonné leurs terres et sont partis travailler aux États-Unis. Pas par choix. Pour manger. Pour faire vivre leur famille. L'ALENA a déclenché la plus grande vague migratoire de l'histoire. Quinze millions de Mexicains ont quitté leur pays pour aller laver de la vaisselle à Chicago, Toronto, Phoenix. Le gouvernement mexicain ne fait rien, car un citoyen qui s'en va est un problème de moins à régler.

La solution est de renégocier ces accords. Il faut reconnaître la corruption au Mexique. Il faut la combattre.

Q Comment faire pour arrêter la tuerie à la frontière mexicaine?

R Il faut réformer les lois sur la prohibition. Hillary Clinton dit que ce sont les consommateurs de drogue américains qui causent la violence au Mexique. C'est un mensonge: ce qui cause la violence, c'est la prohibition. La drogue est une substance pourrie qui est très peu coûteuse à fabriquer. Qu'est-ce qui rend le marché si lucratif? La prohibition. Pourquoi les groupes criminels ne fabriquent-ils plus d'alcool? Parce que ce n'est pas assez payant.

La drogue n'a jamais été aussi accessible et bon marché. Il n'y a pas de rareté causée par la lutte. Le système roule comme jamais. Et le résultat est visible chaque jour à Ciudad Juárez.

AFGHANISTAN

France 3 révèle l'identité de ses journalistes otages

AGENCE FRANCE-PRESSE

PARIS — La télévision publique France 3 a dévoilé hier l'identité des deux journalistes français enlevés en Afghanistan depuis plus de trois mois : il s'agit de Hervé Ghesquière et Stéphane Taponier, qui ont de nouveau été menacés dans une vidéo d'être tués par leurs ravisseurs.

France 3 a diffusé des images floutées de ses deux reporters, extraites d'une vidéo envoyée dimanche à Kaboul à plusieurs médias occidentaux.

Dans la vidéo, les otages français filmés par leurs ravisseurs, amaigris, mais apparemment en bonne santé, lisent un texte en français et en anglais, demandant au président français Nicolas Sarkozy de satisfaire les exigences des talibans.

«Cela fait trois mois que nous sommes otages et les talibans me demandent de vous envoyer ce message», dit Hervé Ghesquière dans l'extrait diffusé sur la chaîne. «Ils demandent à ce que toutes leurs exigences soient satisfaites, ce qui n'a pas été le cas, selon eux, lorsqu'ils vous ont donné leurs exigences», ajoute-t-il.

Échange réclamé

Dans la vidéo, les talibans afghans menacent de tuer les deux journalistes ainsi que leurs trois accompagnateurs afghans si Paris n'obtient pas, notamment de Kaboul et de Washington, la libération de prisonniers en échange de leur mise en liberté. «Il n'y a pas d'autre option. Si ceux qui sont impliqués dans ce problème ne font pas preuve de rapidité, la vie des Français sera en danger», lit-on dans un texte en anglais et en pachtoune qui défile en incrustation à la fin de la vidéo.

Hervé Ghesquière (47 ans) et Stéphane Taponier (46 ans), deux journalistes aguerris selon leurs proches, ont été enlevés le 30 décembre sur une route de l'est du pays en compagnie de leur traducteur, de leur «fixeur» (celui qui organise les rendez-vous) et de leur chauffeur.

La vidéo n'est pas datée, mais le ministre français de la Défense, Hervé Morin, avait déclaré vendredi avoir «la conviction» que les otages étaient «en vie», précisant avoir reçu «des preuves» en ce sens.

BAVURE : QUATRE CIVILS TUÉS

Quatre civils, dont une femme et un enfant, ont été tués hier par des soldats de la force de l'OTAN qui ont ouvert le feu sur un autobus s'approchant de leur convoi dans le sud de l'Afghanistan, suscitant une nouvelle ferme condamnation du chef de l'État Hamid Karzaï. Dix-huit autres passagers ont été blessés, selon les autorités locales. La force internationale de l'OTAN a reconnu que ses soldats avaient tué les quatre civils, en ouvrant le feu sur un autobus près de Kandahar, et a dit « regretter profondément la perte tragique de vies humaines ». — d'après AFP

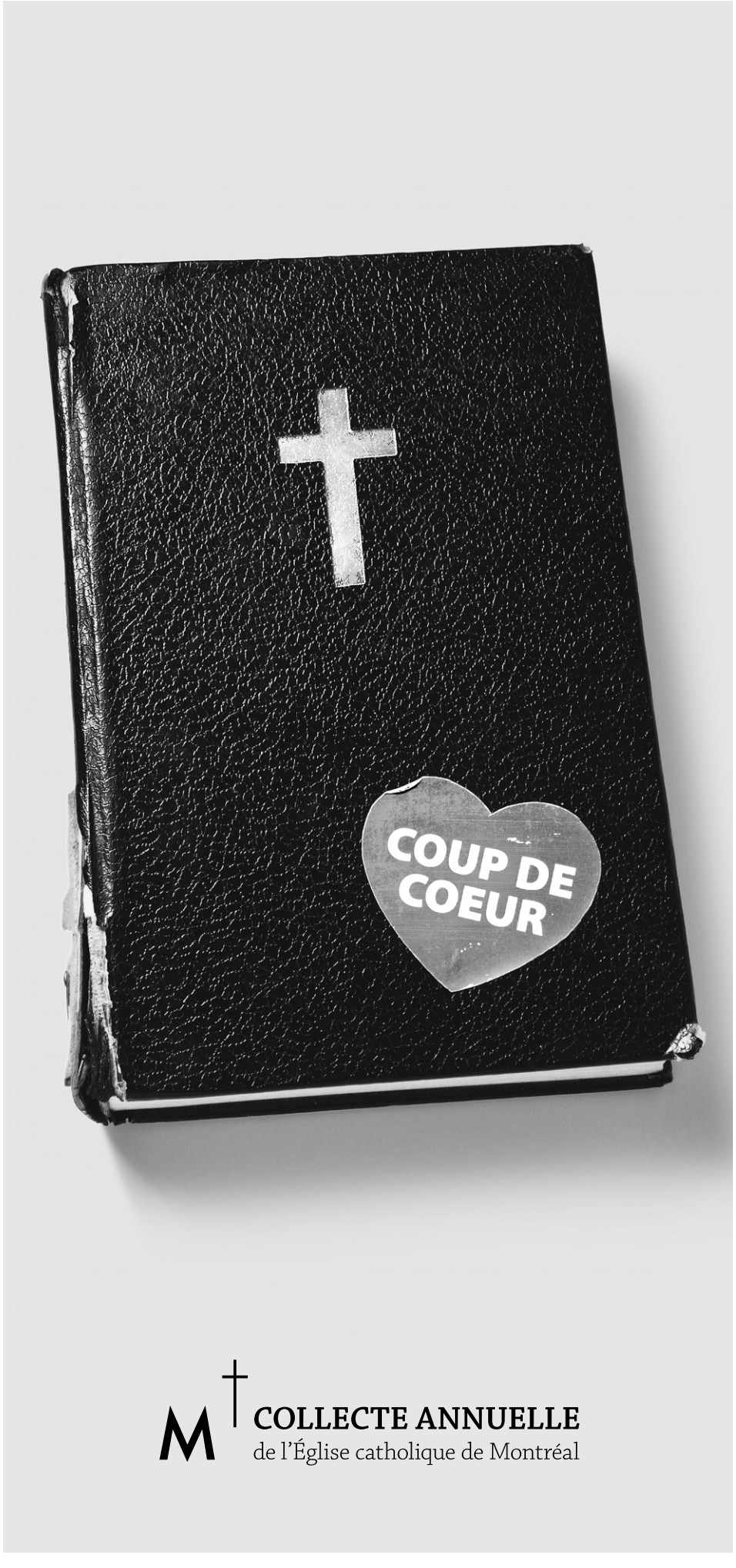

FORUM

LA PRESSE

André Desmarais › Président du conseil d'administration
Guy Crevier › Président et éditeur
Philippe Cantin › Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Éric Trottier › Directeur de l'information **André Pratte** › Éditorialiste en chef

Des allégations graves

ANDRÉ PRATTE
apratte@lapresse.ca

Les propos tenus hier par l'ancien ministre de la Justice Marc Bellemare sont plus précis que ce qu'il avait dit précédemment, et donc plus graves. La réaction en soirée du gouvernement Charest n'est pas rassurante. En menaçant de poursuivre M. Bellemare, le premier ministre semble davantage vouloir faire taire son ancien ministre que faire la lumière sur les accusations qu'il porte.

M. Bellemare soutient avoir été témoin, à deux reprises, d'échanges d'argent comptant entre un bailleur de fonds et un employé du Parti libéral du Québec. Il affirme aussi avoir été l'objet de pressions de la part du même bailleur de fonds pour nommer des juges, pressions auxquelles il s'est plié « parce que c'était une commande des grands collecteurs du parti ». L'ancien politicien affirme avoir discuté de cette question avec le premier ministre, Jean Charest. Ce dernier était « très bien informé » de ces pratiques, dit-il.

Les propos de Marc Bellemare soulèvent des doutes sur l'intégrité du premier ministre lui-même.

Le comportement de Marc Bellemare dans cette affaire soulève de nombreuses questions. Pourquoi, alors qu'il était ministre de Justice, n'a-t-il pas dénoncé à la police des pratiques qu'il soupçonnait illégales? Aujourd'hui, l'avocat affirme qu'il a quitté la politique parce qu'il était dégoûté par ce dont il avait été témoin; il n'a pourtant rien dit à ce sujet au moment de sa démission, ni pendant les six années qui ont suivi.

M. Bellemare affirme avoir été témoin d'échanges d'argent. En soi, cela ne démontre rien. Les dons en argent comptant sont permis par la loi en autant qu'ils ne dépassent pas 200$. N'empêche, les allégations de M. Bellemare sont suffisamment étayées pour soulever des doutes sur l'intégrité du gouvernement en matière de financement, et en particulier sur l'intégrité du premier ministre lui-même.

En outre, c'est la crédibilité du processus de nomination des juges, donc de l'administration de la justice, qui est mise en cause par ses propos. À une époque où le cynisme est de mise, ces soupçons supplémentaires sont la dernière chose dont nos institutions avaient besoin.

Compte tenu du mal qui a déjà été fait par les insinuations de M. Bellemare, compte tenu aussi du climat de suspicion provoqué par les révélations sur la corruption possible de la classe politique par l'industrie de la construction, rien ne serait pire que de faire taire l'accusateur. Au contraire, il faut lui offrir un forum public pour qu'il puisse vider son sac. Si ses allégations ne sont pas appuyées par des faits, si le gouvernement a une version plus solide, la population en jugera. Mais si, comme cela semblait être le cas hier soir, le gouvernement Charest persiste dans ses tentatives de discréditer son ancien ministre, les soupçons persisteront. La crédibilité de toute la classe politique en souffrira. Et ce gouvernement, en particulier, n'aura aucune crédibilité pour imposer à la population des sacrifices qu'elle a déjà beaucoup de mal à accepter.

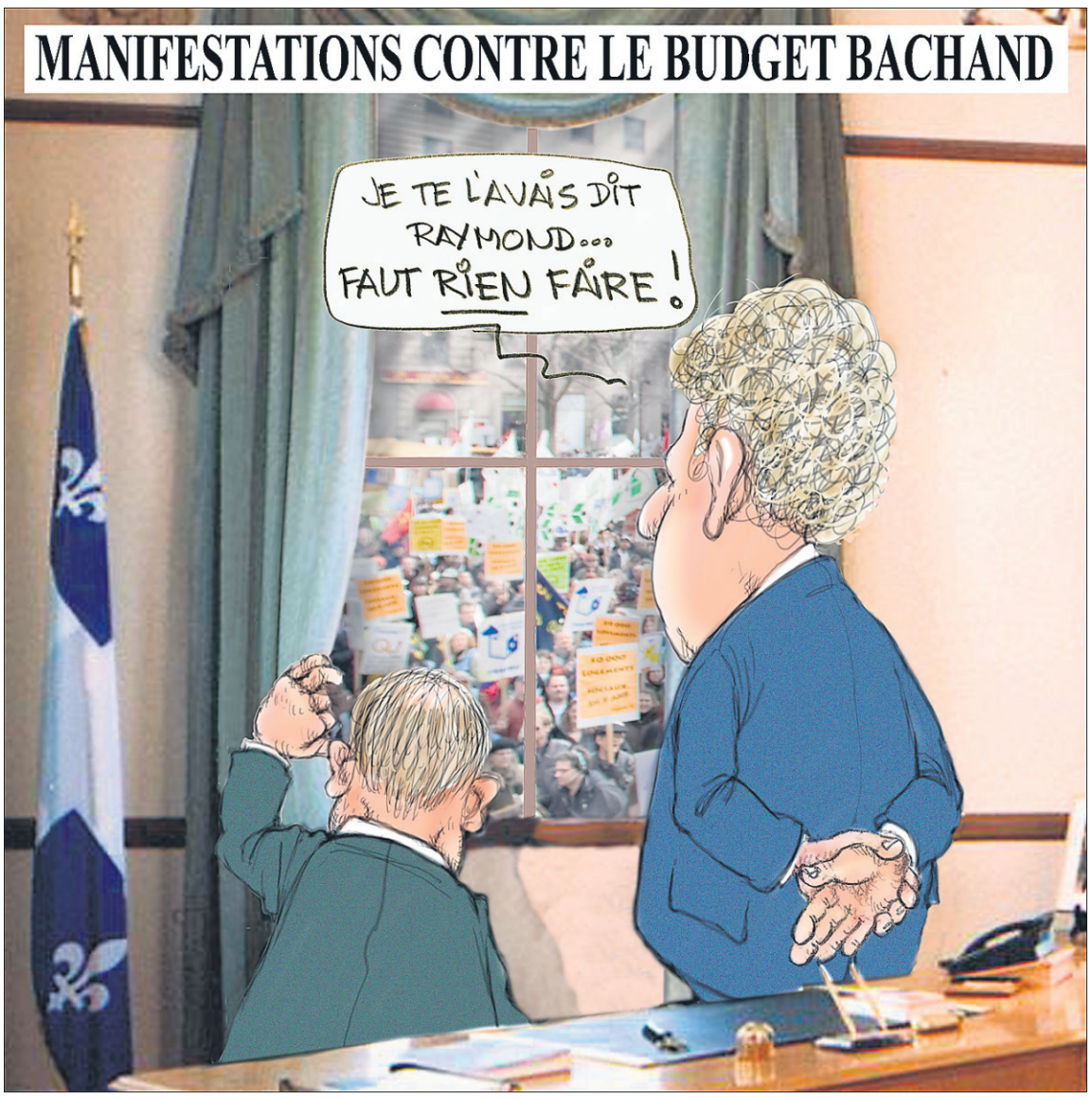

DROITS RÉSERVÉS / serge.chapleau@lapresse.ca

CYBERPRESSE.CA

PLACE PUBLIQUE

LE BLOGUE DE L'ÉDITO
www.cyberpresse.ca/edito

Notre lait pourrait nous coûter cher
par Jean-Pascal Beaupré

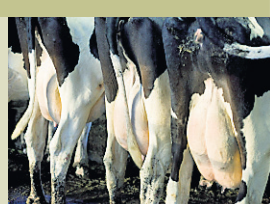

PHOTO ARCHIVES LA PRESSE ›

EXCLUSIF

Francisation : des économies de bouts de chandelle

COMMENTAIRE DU JOUR

Quand l'apostolat mène à l'apostasie

Prise d'otages

FRANÇOIS CARDINAL
francois.cardinal@lapresse.ca

La fin du conflit ayant opposé l'Université de Montréal à ses chargés de cours est une bonne nouvelle pour les deux parties, qui sortent sans trop d'égratignures de cette grève d'un peu plus de six semaines. Mais on ne peut hélas! en dire autant pour les étudiants.

Les grands gagnants sont certainement les chargés de cours, qui ont arraché des gains salariaux, des primes de départ plus souples, une participation accrue dans la réflexion sur la taille des classes et un meilleur soutien des auxiliaires d'enseignement.

Les étudiants sortent perdants du conflit de travail de l'UdeM.

L'Université, quant à elle, a réussi à sauver les meubles. Elle ramassera la facture des abandons et risque de voir à court terme certains de ses meilleurs étudiants s'envoler pour des cieux plus cléments, mais ce n'est rien en comparaison du cauchemar qu'elle aurait vécu si elle avait eu à annuler le semestre.

En revanche, les étudiants sortent perdants sur toute la ligne de ce bras de fer dont ils n'étaient que les otages.

À l'UdeM, pas moins de la moitié de l'ensemble des cours de premier cycle sont donnés par des chargés de cours, ce qui signifie que bien des étudiants verront deux ou trois de leurs cours écourtés, quand ce ne sont pas carrément la totalité des cours suivis.

Comment croire qu'ils pourront réaliser en un peu plus de 10 semaines ce qui se fait normalement en 15? Qu'ils pourront rattraper sans problème un semestre qui était soi-disant irrécupérable s'il ne reprenait pas dès le 5 avril?

Permettrait-on aux employés de Bombardier d'expédier l'assemblage d'un avion après un conflit de travail?

Certes, des examens seront transformés en travaux ou en lectures dirigées, des pans du cursus seront rendus disponibles sur l'internet et certains cours profiteront d'heures prolongées, mais cela se fera dans un contexte où les étudiants en ont déjà plein les bras.

N'oublions pas que les cours donnés par les professeurs se sont poursuivis normalement, de telle sorte que de nombreux étudiants entament cette semaine leur période d'examens. Et parallèlement, on leur demandera une charge de travail supplémentaire... pour qu'ils se préparent à une deuxième vague d'examens!

Et c'est sans parler des étudiants attendus aux examens d'ordres professionnels, des étudiants qui débarqueront sur le marché du travail estival avec dix jours de retard sur leurs confrères, des étudiants étrangers à qui l'on permettra de repartir avant la fin de la session et des étudiants qui doivent se familiariser avec certaines manipulations, qui ne s'apprennent ni sur le web ni dans les livres.

Ces questions, reconnaissons-le, sont bien délicates, car les quelque 2400 chargés de cours avaient tout à fait le droit de faire grève. En ce sens, d'ailleurs, l'éventuel recours collectif des étudiants est voué à l'échec.

Mais on ne peut, sous prétexte que l'enseignement universitaire n'est pas un service essentiel, balayer sous le tapis l'impact que ce conflit aura sur des milliers de personnes.

OPINION

La Révolution tranquillisante

Les dérapages sont venus d'un étatisme excessif, le déblocage devra venir d'une nouvelle gouvernance

GILLES PAQUET

L'auteur est professeur émérite à l'École de gestion Telfer et chercheur au Centre d'études en gouvernance à l'Université d'Ottawa.

Pourquoi les changements en éducation, santé et culture après 1960? Pourquoi les dérapages par la suite? Quels défis sont à relever dans ces chantiers 50 ans après? Les réponses à ces trois questions sont claires mais mal comprises: le changement a été déclenché par la vague démographique; les dérapages sont venus d'un étatisme excessif; et le déblocage ne peut venir que d'une nouvelle gouvernance.

Le citoyen a oublié le sens de ses obligations en tant que producteur de gouvernance.

Entre 1951 et 1966, il va naître deux millions de Québécois: en 1966, grosso modo, un Québécois sur trois aura moins de 15 ans. Déjà sous le régime Duplessis, cette vague démographique commande qu'on construise tout un réseau d'écoles et d'institutions sanitaires. Suivront en cascade les cégeps, pour prendre le relais des polyvalentes en 1967, et l'Université du Québec, créée en décembre 1968, pour prendre le relais des cégeps.

L'appareil d'État va superviser le chantier pour faire face au problème quantitatif de la horde démographique, mais tous les intervenants (professeurs, parents, étudiants) vont se considérer mal servis par le monopole public (taux de décrochage catastrophique, etc.). Cette faillite qualitative, Jean-Paul Desbiens (le Frère Untel) l'attribuera à la Sainte-Alliance entre les politiciens, les syndicats d'enseignants et les bureaucrates en faveur du maintien et de l'extension du monopole public.

Voilà un problème de gouvernance non résolu qui ne pourra potentiellement pas être résolu tant qu'on n'aura pas accepté de remettre en question le monopole public tel qu'il est.

En santé, la vague démographique, les expériences dans d'autres provinces au Canada (comme la Saskatchewan), et les initiatives du gouvernement fédéral vont tout déclencher. La Saskatchewan a l'assurance-hospitalisation en 1947 et l'assurance maladie en 1962. Ces initiatives menacent de rendre difficile la mobilité géographique dans le pays. Le gouvernement fédéral se sent donc forcé de s'engager en assurant tous les services médicaux en 1968.

Le Québec va s'opposer à ces programmes fédéraux, tous partis confondus. Duplessis, Lesage, Johnson diront qu'ils violent les priorités québécoises. C'est donc à reculons, avec retard et dans le désordre, que le Québec va s'ajuster. L'État payeur va instituer ici encore un monopole public sur la prestation des soins de base: va émerger autour de lui un oligopole d'intérêts tout aussi militants que ce qu'on a vu dans le monde de l'éducation, avec les mêmes tactiques (y compris la grève) pour arriver à leurs fins.

Les problèmes de gouvernance demeurent dans ce secteur aussi non résolus: mauvais usage des ressources et coûts incontrôlés qui croissent plus vite que le PIB.

Culture n'est pas synonyme d'arts et lettres. Cela connote les traits distinctifs d'une société – mode de vie, croyances, principes, mentalités, etc. – qui se constituent en manière d'être, de penser, d'interpréter, d'agir et de communiquer.

L'État est entré avec effraction dans la société québécoise et l'intelligentsia va rationaliser ces intrusions. Cela a entamé la culture publique commune des Québécois.

Partout, on a vu monter une dépendance de plus en plus grande par rapport à l'État et se mettre en place une culture de bénéficiaire qui n'existait pas à la fin des années 50: le citoyen a oublié le sens de ses obligations en tant que producteur de gouvernance. Il n'a que des créances. Cette dérive a été dénoncée. *Les Bougon* n'ont pas choqué... on en a ri. *L'âge des ténèbres* était trop cinglant... on a ri jaune.

Comment s'en sortir?

La Révolution tranquille a essentiellement été tranquillisante et déresponsabilisante. On commence à s'inquiéter, c'est bon signe. Mais l'inquiétude ne suffira pas. Une nouvelle révolution culturelle est nécessaire, disent certains. Et ils ont raison!

Cette troisième de huit conférences sera prononcée par Gilles Paquet ce soir à 19 h 30 à l'Auditorium de la Grande Bibliothèque dans le cadre de la série *La Révolution tranquille, 50 ans d'héritages*, présentée jusqu'en décembre 2010 par l'Université du Québec à Montréal et par Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

À BIEN Y PENSER

Pour se soustraire à leurs responsabilités dans le scandale de la pédophilie, les pontifes du Vatican sont en connexion directe avec la Bible. Lorsqu'Adam a été accusé d'avoir mangé un fruit de l'arbre défendu, il a blâmé Ève. Les « cardinal Ouellet » de ce monde jettent le blâme sur les médias pour essayer de sauver la face de leur institution. Stratégie qui leur explose au visage et démasque les hypocrites complices. – Yves Gauthier, Québec

FORUM

Une manif pour les riches !

Maintenir le statu quo, c'est subventionner les nantis

MARCEL BOYER
L'auteur est professeur émérite d'économie industrielle à l'Université de Montréal et fellow du CIRANO.

Pour continuer à subventionner les nantis et garder notre statut de province pauvre, manifestons en faveur du statu quo !

Le Québec cherche à sortir de la récession économique et à assainir ses finances publiques. Sortir le Québec du dalot vers la marginalisation économique dans lequel il est embourbé exigera une bonne dose d'imagination et de courage.

Le Québec est devenu une société sclérosée, insécurisée et craintive, enfermée dans un statu quo bureaucratique et corporatiste générateur de pauvreté et de dépendance.

Pour renverser la tendance, il faut se donner les moyens de notre imagination créatrice, de notre entreprenariat social et d'affaires et de notre puissance innovante. Et pour ce faire, nous sortir des sentiers battus de la complaisance et de la facilité. Considérons cinq exemples parmi d'autres.

La tarification actuelle de l'électricité au Québec détruit la valeur potentielle de nos ressources en biaisant la consommation et les investissements et en favorisant les grands consommateurs d'énergie aux dépens des autres secteurs. Elle représente également un transfert considérable de ressources collectives en faveur des mieux nantis. Les profits non réalisés par Hydro-Québec, évalués à environ 5 milliards de dollars par an, sont en réalité des profits implicites directement redistribués aux citoyens sous forme de bas tarifs et donc en proportion de leur consommation : plus vous consommez (plus vous êtes riche), plus vous avez droit à une part élevée des profits (dividende).

Les garderies à 7$ sont une autre source de gaspillage important au détriment des plus démunis de notre société et un lieu de magouilles : distribution des places, liste d'attente opaque et manipulable au bénéfice des mieux informés et branchés, formule de financement régressive. Pour accueillir tous les enfants en garderie, il faut briser la mainmise bureaucratique incompétente sur le système.

En nous donnant une économie plus dynamique basée sur de meilleurs services publics, nous pourrions réduire sensiblement les impôts.

PHOTO ÉRICK LABBÉ, LE SOLEIL

Des milliers de personnes ont manifesté dimanche à Québec contre le budget du ministre des Finances, Raymond Bachand.

Le biais prosyndical dans les relations de travail permet bien des magouilles et contribue à notre faible productivité (15 % inférieure à celle du reste du Canada, elle-même 15 % inférieure à celle des États-Unis) ainsi qu'à notre déficit de quelque 8 milliards par an dans les investissements des entreprises. Adopter un régime comparable à celui de nos principaux compétiteurs permettrait à nos entreprises de mieux faire face à la concurrence : on pourrait alors espérer renverser la piètre performance du Québec qui dure depuis plus de 25 ans au chapitre de la création d'emplois de bonne qualité.

Notre système de santé est malade d'accessibilité déficiente : accès limité à un médecin de famille, délais d'examens et de traitements anormalement longs, engorgement des urgences. La pénurie d'infirmières et de médecins est fabriquée par une organisation du travail inefficace et figée dans un dédale de règles bureaucratiques favorables aux mesquins pouvoirs de petits monopoles. Pour nous convaincre que nos fournisseurs de soins sont efficaces et compétents, il faut les mettre en concurrence. Un système concurrentiel pour une fourniture efficace et responsable des services de santé devrait être au cœur même d'un système public, universel et accessible.

Malgré quelques centres d'excellence, la performance de nos universités traîne de plus en plus derrière celle des systèmes universitaires nord-américains hors-Québec, considérés comme les meilleurs au monde en formation, en recherche et en innovation. En tête des facteurs de ce déclin relatif, on retrouve le contrôle, voire le gel du niveau et de la structure des droits de scolarité selon une formule maintenue en place autant par incompétence que par pur électoralisme.

En nous donnant une économie plus dynamique et plus prospère basée sur de meilleurs services publics, nous pourrions réduire sensiblement les impôts des particuliers et des entreprises.

Le Canada s'anglicise

La proportion de francophones décline rapidement

LUC-NORMAND TELLIER

L'auteur est professeur au département d'études urbaines et touristiques à l'École des sciences de la gestion de l'UQAM. Il réagit à l'éditorial d'André Pratte intitulé « Un peu de recul », publié samedi dernier.

M. Pratte nous invite à prendre « un peu de recul » quand il s'agit de porter un jugement sur la possible anglicisation de l'île de Montréal. Ce recul consiste, selon lui, à regarder non pas l'île de Montréal, mais bien l'ensemble du Québec qui ne saurait s'angliciser puisque le nombre d'anglophones y diminue.

Prenons encore un peu plus de recul et faisons le même type de raisonnement et constatons, suivant la même logique, que le Canada s'anglicise inexorablement puisque la proportion des francophones y diminue de plus en plus vite.

En 1760, lors de la conquête, les francophones constituaient 99 % de la population d'origine européenne du Canada. En 1861, les francophones représentaient 34 % de la population du Canada-Uni. En 1931, la proportion de Canadiens de langue maternelle française était de 27,3 % dans l'ensemble du Canada. Cinquante ans plus tard, en 1981, elle n'était plus que de 25,6 %. En 50 ans, cette proportion a baissé de 1,7 point.

Au cours des 25 années qui ont suivi, entre 1981 et 2006, la même proportion est passée de 25,6 % à 21,8 %. En 25 ans, elle a baissé de 3,8 points, ce qui représente 2,2 fois la baisse enregistrée entre 1931 et 1981. Grosso modo, la baisse a doublé en une période deux fois plus courte.

Si la même accélération du mouvement de marginalisation du français au Canada se poursuit et si la baisse continue à doubler dans des périodes toujours deux fois plus courtes, quand la proportion de Canadiens de langue maternelle française (comprenant toujours le français) devrait-elle atteindre 0 % ? La réponse mathématique à cette question est la suivante : en 2024, soit dans 14 ans !

Un redressement est-il possible ? Il est permis d'en douter.

Par contre, s'il n'y a pas d'accélération et que la proportion de Canadiens de langue maternelle française continue à baisser de 3,8 points par tranche de 25 ans (comme entre 1981 et 2006), quand le 0 % serait-il atteint ? En 2150, soit dans 140 ans.

Un redressement est-il possible ? Il est permis d'en douter. La proportion de Canadiens de langue maternelle française n'a cessé de décliner depuis 1941. De 2001 à 2006, elle a baissé dans toutes les provinces canadiennes sans exception. Les deux plus fortes baisses ont été enregistrées au Québec et au Nouveau-Brunswick, les deux seules provinces où cette proportion est supérieure à 4,1 %. Au Québec, elle est tombée pour la première fois en bas des 80 %.

Il tient de l'évidence que le pouvoir d'attraction du français ne pourra que diminuer au fur et à mesure que la proportion de Canadiens de langue maternelle française baissera. Comment certains commentateurs ordinairement éclairés peuvent-ils ne pas voir ces choses ? Limiter l'analyse au seul Québec, à Montréal et à la banlieue de Montréal, comme ils le font, est une très grave erreur. Tant que le Québec fait partie intégrante du Canada, son destin est forcément canadien.

Prendre « un peu de recul » peut être bon, prendre un peu plus de recul est encore meilleur. Pour voir ce qui attend la francophonie en Amérique du Nord, il vaut mieux regarder ce qui se passe dans l'ensemble du Canada plutôt qu'à Hérouxville ou à Saint-Clinclin.

Ayant un grand-père anglicisé au point d'avoir changé son nom ainsi que deux oncles et une tante entièrement anglicisés, je suis bien placé pour le dire.

Une différence moins prononcée

Il est trompeur de comparer la situation linguistique de Bruxelles à celle de Montréal

RAPHAËL FISCHLER
Montréalais quadrilingue né en Belgique, l'auteur est professeur agrégé à l'École d'urbanisme de l'Université McGill. Sa langue maternelle est le français. Il répond à l'opinion de Mathieu Bock-Côté qui a été publié samedi sous le titre « La bruxellisation de Montréal ».

À l'heure de la mondialisation, les métropoles ont tendance à se distinguer de plus en plus de leurs hinterlands (arrière-pays) régionaux ou nationaux. Dans l'analyse qu'il fait de ce processus au Québec, Mathieu Bock-Côté commet aussi bien des erreurs de fait que des erreurs de jugement.

Comparer Montréal à Bruxelles et prétendre que « Bruxelles accuse de plus en plus son contraste identitaire, linguistique et démographique avec la société dont elle est la métropole » est trompeur.

Bruxelles est en fait de plus en plus néerlandophone depuis que la Communauté flamande en a fait sa capitale ; elle représente donc mieux qu'avant la dualité linguistique du pays. Il est vrai qu'on y trouve plus d'immigrants que dans les autres villes belges, mais la différence est bien moins prononcée que celle qui existe entre Montréal et le reste du Québec.

Quant aux diplomates, « eurocrates » et autres fonctionnaires qui y vivent en grands nombres, ils sont à Bruxelles parce qu'ils ont la drôle de tendance d'habiter les capitales politiques.

Il est également trompeur de dire que « Montréal sera majoritairement anglaise » en 2016. Les anglophones (de souche) n'y seront qu'une minorité. Les allophones, dont la très grande majorité parlera le français (même si c'est comme langue seconde), y formeront une autre minorité.

Si ces deux minorités, ensemble, pèseront plus lourd dans la balance démographique que les francophones de souche, cela sera dû principalement à deux choses : le fait que les francophones ont trop peu d'enfants pour assurer leur avenir démographique et économique et le fait qu'ils s'installent en banlieue en grands nombres, pour y vivre le rêve américain.

« La reconquête de Montréal » dont M. Bock-Côté parle a déjà eu lieu. (Elle a d'ailleurs été très bien documentée dans le livre de Marc C. Levine, qui porte exactement ce titre.) Si elle est à refaire, cela n'est pas, cette fois, pour renverser les conséquences d'une hégémonie militaire et économique. C'est pour contrer les effets de choix que les Québécois francophones font sciemment de jour en jour, d'année en année.

Ceux qui scandent « Maîtres chez nous » doivent être conséquents. Être « maître » veut dire être responsable, c'est-à-dire ne pas imputer à d'autres la responsabilité de problèmes que l'on a créés soi-même.

POUR NOUS JOINDRE *La Presse*, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9
VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE ? Écrivez-nous à **nouvelles@lapresse.ca**
VOUS VOULEZ EXPRIMER VOTRE OPINION ? **forum@lapresse.ca**

RÉDACTION (514) 285-7070 **commentaires@lapresse.ca**
ABONNEMENT (514) 285-6911 ou 1 800 361-7453 **cyberpresse.ca/abonnement**
PETITES ANNONCES (514) 987-8363 ou 1 866 987-8363 **petitesannonces@lapresse.ca**
DÉCÈS (514) 285-6816 **deces@lapresse.ca**
CARRIÈRES (514) 285-7320 **carrieres@lapresse.ca**
PUBLICITÉ (514) 285-6931

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien *La Presse* est publié et édité par *La Presse*, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier. Président et éditeur.

L'ÉVÈNEMENT

ÉQUIPÉS SUR MESURE

PERSONNALISEZ VOTRE VÉHICULE

FORD FOCUS SE 2010 ÉDITION SPÉCIALE
AVEC ENSEMBLE SPORT

ACHETEZ POUR
229 $** / MOIS
MONTANT FINANCÉ DE 15 549 $. ACOMPTE DE 2 350 $. TRANSPORT DE 1 350 $ EN SUS.
TERME DE 72 MOIS. TAUX ANNUEL DE 1,99 %.

L'ENSEMBLE SPORT COMPREND :
- JANTES DE 15 PO EN ALLIAGE
- BECQUET ARRIÈRE
- ANTIBROUILLARDS

GRATUIT

AVANTAGE FOCUS		FORD FOCUS SE 2010
ÉCOLOGIE À BORD	Cote de consommation mixte en ville et sur route¤	7,1 (41,5) L/100 km (mi/gal)
INNOVATION À BORD	Radio satellite SIRIUS®	✓
	Climatisation	✓
	Verrouillage électrique des portes	✓
	Clé programmable MyKey (utile pour le contrôle parental)	✓
	Miroirs électriques chromés chauffants	✓
	Glaces à commande électrique	✓
SÉCURITÉ À BORD	Freins antiblocage	✓
	Antipatinage	✓
	Contrôle électronique de stabilité	✓
	Système de surveillance de la pression des pneus	✓
	Sacs gonflables latéraux / Rideaux gonflables latéraux	✓
	Assistance routière	60 MOIS

Plein de bon sens
Sur route : 5,8 L/100 km (49 mi/gal)
En ville : 8,4 L/100 km (34 mi/gal)

+1000 $† EN PRIME
APPLICABLES
À DES OPTIONS, À DES ACCESSOIRES,
À L'ACHAT OU À LA LOCATION POUR LA PLUPART DES VOITURES, VUS ET MULTISEGMENTS FORD 2010.

BOÎTE AUTOMATIQUE

SYSTÈME DE NAVIGATION

CHOISISSEZ PARMI PLUS DE 350 OPTIONS OU ACCESSOIRES

LECTEUR DVD AUX APPUIE-TÊTES

TOIT PANORAMIQUE VISTA

VOITURE DE L'ANNÉE SELON MOTOR TREND 2010

FORD FUSION SE 2010
ACHETEZ POUR
18 799 $‡
TRANSPORT DE 1 350 $ EN SUS.

FORD ESCAPE XLT 2010 AVEC MOTEUR 4 CYL.
ACHETEZ POUR
20 499 $‡
TRANSPORT DE 1 400 $ EN SUS.

FORD MUSTANG 2010
OBTENEZ JUSQU'À
4 000 $¥
EN AJUSTEMENTS DE PRIX SUR VERSIONS MUSTANG 2010 SÉLECTIONNÉES.

ÉGALEMENT OFFERT

0 %* DE FINANCEMENT À L'ACHAT
JUSQU'À 60 MOIS
SUR MODÈLES ESCAPE ET FOCUS 2010 SÉLECTIONNÉS.

VÉHICULE OFFICIEL DES CANADIENS DE MONTRÉAL

RENDEZ-VOUS CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE FORD DÈS MAINTENANT POUR PERSONNALISER VOTRE VÉHICULE.

quebecford.ca

Montez à bord.

LES ACHETEURS AVISÉS LISENT LES PETITS CARACTÈRES : * Obtenez un taux de financement annuel de 0 % à l'achat d'un des véhicules Ford 2010 neufs suivants : [Focus (excl. la version S) / Escape (excl. les versions avec moteur à 4 cyl. et boîte manuelle, ainsi que la version hybride) pour un terme maximal de 60 mois; cette offre s'adresse aux particuliers admissibles sur approbation du crédit par Crédit Ford. Les acheteurs ne sont pas tous admissibles au taux d'intérêt annuel le plus bas. Par exemple, pour un montant de 20 000 $ à l'achat financé à un taux annuel de 0 % pendant 60 mois, les mensualités seront de 333,33 $, le coût d'emprunt sera de 0 $ ou un taux d'intérêt annuel de 0 % et le montant total à rembourser sera de 20 000 $. Un acompte peut être requis pour les offres de financement à l'achat selon l'approbation du crédit. † Offre en vigueur du 17 février 2010 au 30 avril 2010 (la « période du programme »). Achetez ou louez un véhicule Ford 2010 parmi les suivants : Focus, Fusion, Mustang (excl. la GT 500), Taurus, Escape, Edge, Flex, Explorer 4 portes, Expedition, Série E, Transit Connect et tous les modèles Lincoln (chacun un « véhicule admissible ») pendant la période du programme et obtenez jusqu'à 1 000 $ en prime applicables à des accessoires d'origine Ford sélectionnés, à des options installées à l'usine, à l'achat ou à la location d'un véhicule admissible (l'« offre »). Le véhicule admissible doit être livré ou commandé à l'usine entre le 17 février 2010 et le 30 avril 2010. Les taxes s'appliquent au prix total du véhicule admissible (incluant les accessoires et les options installées à l'usine), avant la déduction de la valeur de l'offre. Cette offre est assujettie à la disponibilité des véhicules, des accessoires et des options installées à l'usine. Les concessionnaires peuvent vendre moins cher. Cette offre se limite aux 1 000 $ en prime applicables à des accessoires, à des options installées à l'usine, à l'achat ou à la location de la plupart des véhicules Ford 2010 neufs. Une seule offre peut être appliquée à l'achat ou à la location d'un véhicule admissible. Cette offre peut être combinée à la plupart des offres aux consommateurs faites par Ford Canada au moment de la commande à l'usine ou de la livraison (mais pas dans les deux cas). Cette offre peut être combinée au programme Connexion commerciale. Cette offre ne peut être combinée à l'assistance-compétitivité des prix, aux réductions de prix offertes aux gouvernements, aux primes à la location quotidienne, au programme de primes aux parcs commerciaux ou au programme des plans A/X/Z/D/F. La protection des encouragements est offerte pour les commandes à l'usine. Cette offre, d'une durée limitée, peut être annulée en tout temps sans préavis. Certaines conditions s'appliquent. Cette offre s'adresse aux résidants du Canada seulement. Tous les détails chez votre concessionnaire. ‡ Achetez au comptant un véhicule Ford 2010 neuf parmi les suivants : Ford Fusion SE / Ford Escape XLT 4 cyl. avec boîte manuelle aux prix de 18 799 $ / 20 499 $. Cette offre exclut les frais de transport (1 350 $ / 1 400 $), la taxe sur l'air climatisé (100 $), l'immatriculation, les assurances, l'inscription au RDPRM, le plein de carburant, les frais d'administration et toutes les taxes applicables. Les taxes s'appliquent au montant total de l'achat. Les concessionnaires peuvent vendre à moindre prix. ** Les mensualités de 229 $ pour un terme de 72 mois s'appliquent à l'achat d'une Ford Focus SE 2010 avec boîte manuelle et ensemble décor sport et correspondent à un prêt consenti au taux annuel de 1,99 % avec acompte de 2 350 $ ou échange équivalent à la livraison. Les acheteurs ne sont pas tous admissibles au versement mensuel offert en vertu du taux d'intérêt annuel le plus bas. Exemple de financement : un montant de 15 549 $ financé au taux d'intérêt annuel de 1,99 % correspond à des mensualités de 229 $ pendant 72 mois. Total des frais de crédit de 959,62 $, pour une obligation totale de 16 508,62 $. Cette offre exclut les frais de transport (1 350 $), la taxe sur l'air climatisé (100 $), l'immatriculation, les assurances, l'inscription au RDPRM, le plein de carburant, les frais d'administration et toutes les taxes applicables. Les taxes s'appliquent au montant total de l'achat. Les concessionnaires peuvent vendre à moindre prix. Selon les données fournies dans le *Guide de consommation de carburant 2010* de Ressources naturelles Canada. La consommation réelle peut varier en fonction des conditions routières, du chargement du véhicule, des équipements installés et des habitudes de conduite. ¥ Les ajustements de prix varient selon les modèles. L'ajustement de prix total est une combinaison des réductions du constructeur et du concessionnaire. Les taxes s'appliquent au montant total de l'achat après les réductions. Bénéficiez de jusqu'à 4 000 $ en ajustement de prix pour les achats au comptant, le financement à l'achat ou la location d'une Ford Mustang 2010 neuve. L'ajustement de prix de 4 000 $ s'applique exclusivement aux versions avec moteur V6 (excl. le modèle ultra-avantageux) et GT.